

SEANCES DU MARDI 4 DECEMBRE 1990  
VERGADERINGEN VAN DINSDAG 4 DECEMBER 1990ASSEMBLEE  
PLENAIRE VERGADERING

## MATIN

## SOMMAIRE:

## CONGE:

Page 469.

## PROJETS DE LOI ET INTERPELLATIONS (Discussion):

Projet de loi contenant le budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 1991.

Projet de loi contenant le budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 1991.

## Interpellations jointes:

De M. Bock au secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture sur « la vaccination en matière de fièvre aphteuse »;

De M. Bock au secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture sur « la diminution de la rentabilité des exploitations agricoles »;

De M. Houssa au secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture sur « l'importation de bétail en provenance des pays d'Europe de l'Est »;

De M. Mouton au secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture sur « les dangers de l'importation de bétail leucosique en provenance de l'ancienne RDA »;

De M. Geeraerts au Vice-Premier ministre et ministre des Affaires économiques et du Plan sur « les conséquences sociales et économiques de la réforme du Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) »;

Ann. parl. Sénat de Belgique — Session ordinaire 1990-1991  
Parlem. Hand. Belgische Senaat — Gewone zitting 1990-1991

## OCHTEND

## INHOUDSOPGAVE:

## VERLOF:

Bladzijde 469.

## ONTWERPEN VAN WET EN INTERPELLATIES (Beraadslaging):

Ontwerp van wet houdende de Rijksmiddelenbegroting voor het begrotingsjaar 1991.

Ontwerp van wet houdende de Algemene Uitgavenbegroting voor het begrotingsjaar 1991.

## Toegevoegde interpellaties:

Van de heer Bock tot de staatssecretaris voor Europese Zaken en Landbouw over « de vaccinatie tegen mond- en klauwzeer »;

Van de heer Bock tot de staatssecretaris voor Europese Zaken en Landbouw over « de dalende rendabiliteit van landbouwbedrijven »;

Van de heer Houssa tot de staatssecretaris voor Europese Zaken en Landbouw over « de invoer van vee uit Oost-europese landen »;

Van de heer Mouton tot de staatssecretaris voor Europese Zaken en Landbouw over « het gevaar verbonden aan de invoer van met leukose besmet vee uit de voormalige DDR »;

Van de heer Geeraerts tot de Vice-Eerste minister en minister van Economische Zaken en het Plan over « de sociale en economische gevolgen van de hervorming van het Studiecetrum voor kernenergie (SCK) »;

12 feuilles/vellen

63

De M. Barzin au ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones sur « l'avenir du centre de tri postal de Namur X dans le contexte de la nouvelle structure postale ».

Discussion générale (Reprise). — Section Agriculture. — *Orateurs*: MM. Van Nevel, rapporteur, Bock (interpellations), Vanhaverbeke, Mouton (interpellation), Bouchat, Capoen, de Seny, Falise, Houssa (interpellation), M. De Keersmaeker, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, p. 469.

## APRES-MIDI

### SOMMAIRE:

#### CONGE:

Page 489.

#### COMMUNICATIONS:

Page 489.

1. Budgets administratifs.
2. Dépenses en marge du budget.

#### PROJETS DE LOI ET INTERPELLATIONS (Discussion):

Projet de loi contenant le budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 1991.

Projet de loi contenant le budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 1991.

#### Interpellations jointes:

De M. Geeraerts au Vice-Premier ministre et ministre des Affaires économiques et du Plan sur « les conséquences sociales et économiques de la réforme du Centre d'étude de l'énergie nucléaire (CEN) »;

De M. Barzin au ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones sur « l'avenir du centre de tri postal de Namur X dans le contexte de la nouvelle structure postale ».

Discussion générale (Reprise). — Section Communications et Infrastructure. — *Orateurs*: M. De Bondt, M. Dupré, secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, chargé de la restructuration du ministère des Travaux publics et secrétaire d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, MM. De Bondt, Grosjean, Van Bree, M. Dehaene, Vice-Premier ministre et ministre des Communications et des Réformes institutionnelles, p. 489.

Section Affaires économiques. — *Orateurs*: MM. Schellens, rapporteur, Hatry, Hofman, Geeraerts (interpellation), M. Claes, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires économiques et du Plan, chargé de la restructuration du *ministère van Onderwijs*, p. 497.

Van de heer Barzin tot de minister van Posterijen, Telegrafie en Telefonie over « de toekomst van het postsorteercentrum van Namen X in het kader van de nieuwe poststructuur ».

Algemene beraadslaging (Hervatting). — Afdeling Landbouw. — *Sprekers*: de heren Van Nevel, rapporteur, Bock (interpellaties), Vanhaverbeke, Mouton (interpellatie), Bouchat, Capoen, de Seny, Falise, Houssa (interpellatie), de heer De Keersmaeker, staatssecretaris voor Europese Zaken en Landbouw, blz. 469.

## NAMIDDAG

### INHOUDSOPGAVE:

#### VERLOF:

Bladzijde 489.

#### MEDEDELINGEN:

Bladzijde 489.

1. Administratieve begrotingen.
2. Uitgaven buiten de begroting.

#### ONTWERPEN VAN WET EN INTERPELLATIES (Beraadslaging):

Ontwerp van wet houdende de Rijksmiddelenbegroting voor het begrotingsjaar 1991.

Ontwerp van wet houdende de Algemene Uitgavenbegroting voor het begrotingsjaar 1991.

#### Toegevoegde interpellaties:

Van de heer Geeraerts tot de Vice-Eerste minister en minister van Economische Zaken en het Plan over « de sociale en economische gevolgen van de hervorming van het Studiecentrum voor kernenergie (SCK) »;

Van de heer Barzin tot de minister van Posterijen, Telegrafie en Telefonie over « de toekomst van het postsorteercentrum van Namen X in het kader van de nieuwe poststructuur ».

Algemene beraadslaging (Hervatting). — Afdeling Verkeerswezen en Infrastructuur. — *Sprekers*: de heer De Bondt, de heer Dupré, staatssecretaris voor Institutionele Hervormingen, belast met de herstructurering van het ministerie van Openbare Werken en staatssecretaris voor de Kleine en Middelgrote Ondernemingen, de heren De Bondt, Grosjean, Van Bree, de heer Dehaene, Vice-Eerste minister en minister van Verkeerswezen en Institutionele Hervormingen, blz. 489.

Afdeling Economische Zaken. — *Sprekers*: de heren Schellens, rapporteur, Hatry, Hofman, Geeraerts (interpellatie), de heer Claes, Vice-Eerste minister en minister van Economische Zaken en het Plan, belast met de herstructurering van het ministerie van Onderwijs, blz. 497.

Section Politique scientifique. — *Orateurs*: MM. De Bondt, Van Hooland, M. Derycke, secrétaire d'Etat à la Politique scientifique, p. 505.

Section Postes, Télégraphes et Téléphones. — *Orateurs*: M. Barzin (interpellation), M. Colla, ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones, p. 508.

Projet de loi contenant le budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 1991.

Discussion et vote des articles, p. 510.

Projet de loi contenant le budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 1991.

Discussion et vote d'articles, p. 514.

ORDRE DES TRAVAUX:

Page 505.

Afdeling Wetenschapsbeleid. — *Sprekers*: de heren De Bondt, Van Hooland, de heer Derycke, staatssecretaris voor Wetenschapsbeleid, blz. 505.

Afdeling Posterijen, Telegrafie en Telefonie. — *Sprekers*: de heer Barzin (interpellatie), de heer Colla, minister van Posterijen, Telegrafie en Telefonie, blz. 508.

Ontwerp van wet houdende de Rijksmiddelenbegroting voor het begrotingsjaar 1991.

Beraadslaging en stemming over de artikelen, blz. 510.

Ontwerp van wet houdende de Algemene Uitgavenbegroting voor het begrotingsjaar 1991.

Beraadslaging en stemming over artikelen, blz. 514.

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN:

Bladzijde 505.



N. 17

## SEANCE DU MATIN — OCHTENDVERGADERING

PRESIDENCE DE M. SWAELEN, PRESIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER SWAELEN, VOORZITTER

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.  
De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 10 heures.  
De vergadering wordt geopend om 10 uur.

### CONGE — VERLOF

Mme Panneels-Van Baelen, pour raisons familiales, demande d'excuser son absence à la réunion de ce jour.

Afwezig met bericht van verhindering: mevrouw Panneels-Van Baelen, om familieaangelegenheden.

— Pris pour information.

Voor kennisgeving aangenomen.

ONTWERP VAN WET HOUDENDE DE RIJKSMIDDELENBEGROTING VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

ONTWERP VAN WET HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1991

*Hervatting van de algemene beraadslaging*

### TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES:

VAN DE HEER BOCK TOT DE STAATSSECRETARIS VOOR EUROPESE ZAKEN EN LANDBOUW OVER « DE VACCINATIE TEGEN MOND- EN KLAUWZEER »

VAN DE HEER BOCK TOT DE STAATSSECRETARIS VOOR EUROPESE ZAKEN EN LANDBOUW OVER « DE DALENDE RENDABILITEIT VAN LANDBOUWBEDRIJVEN »

VAN DE HEER HOUSSA TOT DE STAATSSECRETARIS VOOR EUROPESE ZAKEN EN LANDBOUW OVER « DE INVOER VAN VEE UIT OOSTEUROPESE LANDEN »

VAN DE HEER MOUTON TOT DE STAATSSECRETARIS VOOR EUROPESE ZAKEN EN LANDBOUW OVER « HET GEVAAR VERBONDEN AAN DE INVOER VAN MET LEUKOSE BESMET VEE UIT DE VOORMALIGE DDR »

VAN DE HEER GEERAERTS TOT DE VICE-EERSTE MINISTER EN MINISTER VAN ECONOMISCHE ZAKEN EN HET PLAN OVER « DE SOCIALE EN ECONOMISCHE GEVOLGEN VAN DE HERVORMING VAN HET STUDIECENTRUM VOOR KERNENERGIE (SCK) »

VAN DE HEER BARZIN TOT DE MINISTER VAN POSTERIJEN, TELEGRAFIE EN TELEFONIE OVER « DE TOEKOMST VAN HET POSTSORTEERCENTRUM VAN NAMEN X IN HET KADER VAN DE NIEUWE POSTSTRUCTUUR »

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1991

*Reprise de la discussion générale*

### INTERPELLATIONS JOINTES:

DE M. BOCK AU SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES EUROPEENNES ET A L'AGRICULTURE SUR « LA VACCINATION EN MATIERE DE FIEVRE APHTEUSE »

DE M. BOCK AU SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES EUROPEENNES ET A L'AGRICULTURE SUR « LA DIMINUTION DE LA RENTABILITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES »

DE M. HOUSSA AU SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES EUROPEENNES ET A L'AGRICULTURE SUR « L'IMPORTATION DE BETAIL EN PROVENANCE DES PAYS D'EUROPE DE L'EST »

DE M. MOUTON AU SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES EUROPEENNES ET A L'AGRICULTURE SUR « LES DANGERS DE L'IMPORTATION DE BETAIL LEUCOSIQUE EN PROVENANCE DE L'ANCIENNE RDA »

DE M. GEERAERTS AU VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN SUR « LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ECONOMIQUES DE LA REFORME DU CENTRE D'ETUDE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE (CEN) »

DE M. BARZIN AU MINISTRE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES SUR « L'AVENIR DU CENTRE DE TRI POSTAL DE NAMUR X DANS LE CONTEXTE DE LA NOUVELLE STRUCTURE POSTALE »

**De Voorzitter.** — Wij hervatten de bespreking van de ontwerpen van wet betreffende de Rijksmiddelenbegroting en de Algemene Uitgavenbegroting voor het begrotingsjaar 1991, waaraan verschillende interpellaties zijn toegevoegd.

Nous reprenons l'examen des projets de loi relatifs au budget des Voies et Moyens et au budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 1991, auquel sont jointes plusieurs interpellations.

Wij vatten de algemene bespreking aan van de afdeling Landbouw.

Nous passons à la discussion générale de la section Agriculture.  
Het woord is aan de rapporteur.

De heer Van Nevel, rapporteur. — Mijnheer de Voorzitter, de commissie voor de Landbouw en de Middenstand heeft drie vergaderingen gewijd aan de bespreking van de begroting voor Landbouw voor 1991. Het opstellen van de begroting is, zoals vorige jaren, gebaseerd op de algemene doelstellingen van het nationale beleid inzake land- en tuinbouw, dat zelf medebepaald wordt door de oriëntaties van de Europese Raad, en spijtig genoeg, is de noodzaak de inspanning inzake begrotingsdiscipline van de vorige jaren voort te zetten, wat de mogelijkheden natuurlijk beperkt.

Ingevolge de nieuwe begrotingsprocedure werden een aantal fondsen afgeschaft en een aantal andere herschikt. Het Landbouwfonds, het Fonds voor de gezondheid en de produktie van de dieren en het Fytofarmaceutisch Fonds werden behouden, maar omgevormd tot organieke fondsen. Het Landbouwinvesteringsfonds, het Leningsfonds, het Speciaal Fonds voor controle van de uitgaven en het Fonds tot bescherming van kweekprodukten werden daarentegen afgeschaft.

De kredieten voor de algemene diensten in land- en tuinbouw werden op het niveau van 1990 behouden, maar voor de uitvoering van de activiteitsprogramma's voor de veeteelt en voor de diergeneeskundige dienst werden de kredieten met 6,2 pct. ten opzichte van vorig jaar verhoogd.

Daarenboven moeten de bedragen die betrekking hebben op de variabele kredieten voor het Fonds voor de gezondheid en de produktie van de dieren nog worden aangepast om rekening te houden met de intussen gedane uitgaven voor de varkenspest, met de voorfinanciering van de sectie varkens ten bedrage van 1,730 miljard en met de verhoging van de verplichte bijdragen voor de veehouders.

De kredieten voor de Nationale Dienst voor de afzet van land- en tuinbouwprodukten en voor het landbouwkundig onderzoek werden verhoogd met respectievelijk 4,7 en 2,1 pct.

De staatssecretaris lichtte in de commissie de algemene lijnen van zijn beleid toe. Hij besteedde vooral aandacht aan het gemeenschappelijk landbouwbeleid, de steun en omkadering van de landbouw, de kwaliteit en promotie, de gezondheid van de dieren, het landbouwkundig onderzoek met het daaraan verbonden aspect leefmilieu.

De commissie besprak de evolutie van de land- en tuinbouw in 1989 en stelde vast dat de resultaten in 1989 merkkelijk beter waren dan in de vorige jaren. Maar deze gegevens maakten nauwelijks indruk op het publiek omdat zij overschaduwd worden door de minder rooskleurige toestand van 1990. Voor dit jaar stellen we immers een daling van de rendementen vast. De prijs van het graan, de melk, de aardappelen en de groenten is gedaald. De varkenspest en de lage prijzen die er het gevolg van waren, hebben vele veehouders ontredderd. De landbouwers zijn dus eerder bekommerd om hun toekomst, dan om de statistieken van 1989, zoals mocht blijken uit de betoging van gisteren.

Graag vernamen wij van de staatssecretaris voor Landbouw wat zijn visie is inzake de toekomst van de landbouw, zeker in het licht van de GATT-onderhandelingen die deze week in Brussel worden gevoerd en die voor de landbouw belangrijke gevolgen zullen hebben.

Bij de bespreking die volgde op de uiteenzetting ging de aandacht naar de evolutie van de begrotingskredieten, de regionalisering van de landbouw — een steeds weerkerend discussiepunt, waarop steeds hetzelfde antwoord wordt gegeven —, het Europees Oriëntatie en Garantiefonds, het Landbouwinvesteringsfonds, de Nationale Dienst voor afzet van land- en tuinbouwprodukten, de zeevisserij, de varkenspest met al zijn gevolgen, het hormonengebruik en de verspreiding ervan.

Ik heb dan nog een bijzondere opmerking. De kabinetsuitgaven van de staatssecretaris voor Landbouw daalden met 1,58 pct., zodat bij de begroting van Landbouw, in tegenstelling met de

andere begrotingen, geen amendement werd ingediend door onze collega Hatry. Uit de tekst van de pagina's 54 tot 57 zou men dit evenwel wel kunnen afleiden.

Zoals u inmiddels hebt kunnen vaststellen, werd een erratum gepubliceerd waardoor deze pagina's door één enkele werden vervangen en ik zal u uitleggen waarom. Na de goedkeuring van het verslag in de commissie, werd bij de definitieve druk in de drukkerij een vergissing begaan, waardoor een deel van een ander verslag in het verslag over de begroting Landbouw is terechtgekomen. Ik wens hier te onderstrepen dat er op de begroting Landbouw wel degelijk geen amendement werd ingediend. Dit zou totaal overbodig geweest zijn vermits er geen stijging was van de kabinetsuitgaven, en er door de rapporteur geen fout werd gemaakt, maar wel in de drukkerij.

De sectie Landbouw werd aangenomen met 12 tegen 2 stemmen, en wij verwachten van de Senaat een gelijkaardige stemming. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Bock pour développer, comme prévu à l'ordre du jour, ses deux interpellations au secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture.

Puis-je demander également à M. Bock de bien vouloir, à l'occasion de son passage à la tribune, joindre toute intervention éventuelle relative au budget?

M. Bock. — Pour permettre une meilleure coordination des travaux du Sénat, il a en effet été entendu, monsieur le Président, de joindre mes deux interpellations au débat relatif au budget de l'Agriculture.

M. Henrion, vice-président, prend la présidence de l'assemblée

Monsieur le secrétaire d'Etat, trop souvent, hélas, les parlementaires interpellent les autorités, qu'elles soient nationales ou communautaires, à la suite de situations déplorables que vit le monde agricole. Ce fut le cas pour la brucellose, avec tous les ravages causés et une lutte sans fin qui a déjà coûté des milliards de francs au budget, ainsi que pour la peste porcine, survenue subitement après l'arrêt des vaccinations, et qui a entraîné des dépenses considérables tant pour le budget national que pour le budget de la commission économique européenne, sans oublier les problèmes liés aux prix agricoles, aux quotas ou d'autres faits à déplorer.

La présente interpellation est d'un autre genre. Elle concerne la fièvre aphteuse et elle comporte encore, en ce moment, un caractère préventif. Mais la prévention est bien fragile, puisque les autorités communautaires ont décidé de supprimer, dans des délais brefs, la vaccination contre la fièvre aphteuse. Aussi, d'une situation saine dans notre pays, où la fièvre aphteuse est pratiquement éradiquée, va naître immanquablement et comme toujours une situation catastrophique, qui coûtera des milliards et des milliards de francs au budget de l'Etat et qui, de plus, ruinera bien des agriculteurs et supprimera nos possibilités d'exportation des matières agricoles, puisque l'exportation sera interdite.

Il est tard mais il est encore temps. Et c'est le devoir des représentants de la nation d'attirer l'attention du gouvernement et celle des autorités communautaires sur une situation qui va dégénérer si la décision est confirmée, et deviendra dramatique si elle est appliquée.

A plusieurs reprises déjà, lors des interventions que j'avais développées au Sénat à propos de la brucellose et de la peste porcine, ont été évoquées les mesures et les conséquences relatives à la vaccination. A l'occasion de l'un de ces derniers débats, j'avais rappelé à M. le secrétaire d'Etat les risques que comporte pour l'avenir la suppression des mesures de vaccination contre la fièvre aphteuse, évoquant le parallélisme qui pourrait s'établir avec l'évolution de la peste porcine.

Ce serait une véritable catastrophe, un fléau pour l'agriculture, que de supprimer ces mesures de vaccination, compte tenu de la presque certitude des conséquences qu'elle entraînerait sur le plan de la résurgence de la maladie, de son développement et peut-être de sa généralisation dans des régions entières.

Les craintes du ministre, tout comme celles du Sénat, sont accentuées encore par la décision prise le 26 juin 1990 par la Com-

munauté européenne de cesser la vaccination antiaphteuse dans l'ensemble des pays membres de la CEE. A ce propos, il me faut souligner que le secrétaire d'Etat a été le seul à tenter de s'y opposer, mais qu'il a dû finalement s'incliner. Mais les choses étant ce qu'elles sont, la décision a été prise, et si un changement n'intervient pas, elle débouchera sur des conséquences tragiques.

Un journal agricole du 5 octobre vient de publier un article à propos de cette situation, dont je voudrais citer quelques extraits :

« Trois raisons ont amené la Communauté à opter pour la suppression de la vaccination :

- Coût élevé de la vaccination préventive;
- Réintroduction accidentelle de la maladie lorsque le vaccin est imparfaitement inactivé;
- Entrave entraînée par la vaccination dans le commerce international — Etats-Unis et Japon — du bétail et de ses dérivés. »

M. le secrétaire d'Etat avait d'ailleurs, au Sénat, donné l'exemple du Japon et d'un pays du nord de l'Europe, le Danemark en l'occurrence, à l'égard de ces vaccinations.

Le journal évoque une réunion mise sur pied à l'intention de scientifiques de très haut niveau et notamment du département de virologie-immunologie de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège, dont le thème était : « La lutte contre la fièvre aphteuse ». On ne peut être plus précis.

Cette réunion, qui s'est déroulée à l'Université de Liège, le 29 septembre, a examiné la situation et tiré les conséquences éventuelles du changement d'orientation.

Ce sont effectivement des personnes très qualifiées qui ont été retenues. Le journal cite le directeur du laboratoire mondial de référence de Pirbright en Grande-Bretagne, ainsi que MM. Marc Mammerickx et Robert Strobbe de l'Institut national de recherches vétérinaires.

Le président de la fédération des vétérinaires de la Communauté européenne, M. Bienfet, ainsi que M. Verschuere, représentant le FEDESA et MM. François Moutou et Léon Hallet ont présenté les points de vue des autorités communautaires, du secteur de l'industrie et des responsables sanitaires français et belges. La Communauté européenne était également représentée.

Ces travaux, réalisés au niveau le plus élevé avec des scientifiques incontestables et désintéressés, ont amené des réflexions et des conclusions qui doivent nous intéresser. Je cite l'article : « De nos jours, la fièvre aphteuse a officiellement disparu de la Communauté européenne et il faut remonter en 1976 pour retrouver le dernier foyer en Belgique. M. Mammerickx a brossé un bref historique de la maladie et a rappelé qu'il faut remonter à 1514 pour retrouver le premier écrit traitant de cette maladie. Depuis cette époque, on retrouve dans l'histoire de nombreuses panzooties à chaque fois redoutables de par la mortalité importante. La dernière en date est de 1952. Toutefois, après analyse des graphiques, on s'aperçoit que depuis le début de la vaccination en 1946, on ne compte plus que quelques centaines de foyers pour toute l'Europe. La vaccination préventive aurait donc permis d'éradiquer la maladie. »

Cet article précise que, pour la plupart des orateurs, la décision de la Communauté est par conséquent difficilement compréhensible. Il faut savoir, en effet, que la fièvre aphteuse peut se propager avec une grande rapidité. De plus, il est un fait que le danger ne viendrait pas de l'Europe mais d'au-delà des frontières.

Et les scientifiques indiquent quel visage doit prendre la nouvelle lutte contre la fièvre aphteuse, celle-ci devant être basée à la fois sur la vigilance et la rapidité d'action en cas d'apparition de foyers. Ils évoquent les mesures qui devront être prises par la Belgique : effectuer des contrôles sévères aux points d'importation de viande et d'animaux sur pied et pas seulement à deux points d'importation, à savoir Anvers et Zaventem; organiser des formations et donner des informations; préparer les laboratoires en cas de nécessité et prévoir des stocks de vaccins en suffisance; responsabiliser les vétérinaires.

Lors de cette réunion, un parallèle a été établi entre la fièvre aphteuse et la peste porcine.

L'article cite : « Il faut savoir, en effet, que la Belgique possède le taux de concentration de bovins à l'hectare le plus élevé d'Europe : 4,56 contre 4,08 aux Pays-Bas et 1,47 en France. »

L'inspecteur général, M. Hallet s'est donc inquiété du danger que représente une telle décision pour notre cheptel blanc-bleu en cas d'apparition de la maladie.

L'auteur termine : « Il suffit de se référer à la peste porcine, où le problème de destruction des carcasses reste entier. Les abattages préventifs, la suppression des marchés et concours, l'augmentation de l'effectif à l'inspection, voilà beaucoup de mesures qui risquent de coûter cher. Peut-être même plus cher que la lutte préventive. »

Devant une telle situation, de telles précisions, de telles affirmations de la part de personnalités scientifiques, totalement désintéressées et incontestablement d'un niveau élevé, il est urgent que notre pays prenne immédiatement position à l'égard de la suppression de la vaccination. Je rappelle que c'est en Belgique que la concentration de bovins à l'hectare est la plus élevée : elle représente 300 p.c. par rapport à la situation française, 4,56 contre 1,47, à l'hectare.

Il serait vraiment grave et inimaginable qu'une situation semblable à celle qui frappe la peste porcine resurgisse en s'amplifiant, alors que nous avons eu toutes les expériences en la matière et que nous connaissons le coût de pareilles situations. La Communauté européenne peut édicter le règlement, la force des Etats intéressés par l'obligation de vacciner est réelle.

Mais, devant une pareille évidence, devant de pareils intérêts, face à une possible catastrophe d'une aussi grande ampleur, de grâce, faisons en sorte que la Communauté européenne reconnaisse l'urgence du problème pour éviter à des pays entiers de subir une situation qui deviendrait insoutenable.

Voici quelques semaines de peine, l'ancien président de la république française, Valéry Giscard d'Estaing estimait dans l'émission *L'Heure de vérité* que la moitié des agriculteurs français étaient en état de faillite virtuelle, tant l'endettement est élevé et tant la politique des prix des matières agricoles diminue les ressources des agriculteurs. Il est vrai qu'il s'agit de la France et que l'on ne peut comparer de manière absolue la Belgique à ce pays. Cependant, l'avis d'un homme comme M. Giscard d'Estaing ne peut nous laisser impassibles.

C'est une situation que nous connaissons bien et il ne faut pas ajouter au malheur qui frappe aujourd'hui l'agriculture, un malheur supplémentaire qui dépasserait encore celui que nous déplorons et engendrerait la ruine de milliers d'exploitations.

Je remercie M. le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture et j'espère qu'il fera en sorte que la voix, pas seulement du bon sens, mais de ce qui est juste et bien puisse être entendue et appliquée.

J'en arrive à ma seconde interpellation qui porte sur la diminution de la rentabilité des exploitations agricoles. J'avais déjà sollicité pareille interpellation voici quelques semaines et il me semble que le moment est particulièrement bien choisi pour aborder ce sujet. En effet, à de nombreuses reprises, partout, les agriculteurs comme la presse spécialisée, ont lancé des cris d'alarme à propos de la diminution de la rentabilité des exploitations agricoles — et aussi de leur viabilité.

Régulièrement, la chute des prix agricoles s'affirme et l'ensemble de ce secteur risque de subir de très graves conséquences si la situation ne se redresse pas. La dégradation des prix agricoles s'accroît parce que la diminution des prix n'est pas compensée par une diminution des coûts de production. Les négociations du GATT inquiètent au plus haut degré les agriculteurs. Les propositions de démanteler les aides à l'agriculture sont extrêmes puisqu'elles veulent réduire celles-ci de 75 p.c. à la production agricole et même de 90 p.c. pour les subventions à l'exportation.

Certes, la période est portée à dix ans mais peu importe le délai, la situation déjà impossible actuellement se dégrade d'année en année : il est évident que l'agriculture irait tout droit à une catastrophe. Même si la Commission ne réduisait les subsides que de 30 p.c., les conséquences rendraient les exploitations agricoles invivables.

Un journal agricole titrait, la semaine dernière encore : « La Commission européenne programme, dans le cadre du GATT, le

dépeçage de la politique agricole, le sacrifice de notre agriculture.» Vous avez bien entendu: «dépeçage de la politique agricole, sacrifice de notre agriculture.»

Chaque année, les baisses des produits agricoles s'accroîtraient encore de 3 p.c.

Il est vraiment plus que temps d'alerter les autorités, et plus particulièrement les ministres de l'Agriculture et des Affaires européennes, pour éviter une pareille catastrophe. La preuve est faite, et à de nombreuses reprises, que les prix agricoles diminuent.

Les documents du ministre de l'Agriculture, les «mercuriales agricoles», qui établissent les prix moyens mensuels hors TVA calculés au départ de prix relevés sur les marchés régulés du pays, montrent une évolution inquiétante. Et pourtant, les chiffres repris par ces mercuriales se limitent à une comparaison en juin 1990. Depuis le mois de juin, la situation s'est encore aggravée et de beaucoup.

Quelques secteurs doivent être pris en considération. Je rappelle que ces chiffres correspondent à une période arrêtée en juin 1990.

Les produits végétaux sont passés de 145,85 en juin 1989 à 128,53 en mai 1990 et à 124,19 en juin 1990. Entre juin 1989 et juin 1990, la diminution, pour les produits végétaux — céréales, fourrages, plantes — est donc de 14,85 p.c., ce qui est énorme.

Les produits animaux passent, quant à eux, de 153,87 en juin 1989 à 149,06 en juin 1990, soit une diminution de 3,12 p.c. en un an.

Venons-en aux chiffres des produits laitiers, sans oublier que ceux-ci sont influencés par l'obligation de respecter les quotas agricoles. En effet, que ne seraient-ils pas en dehors de ces quotas, compte tenu des pénalisations à acquitter?

Donc, pour les mêmes périodes de référence — juin 1989, juin 1990 — les produits laitiers passent de 178,17 à 166,75, soit une diminution de 6,40 p.c. Le lait a perdu 7,10 p.c., la crème, 5,34 p.c.

En ce qui concerne les animaux, vous avez dit, monsieur le ministre, la place qu'ils tenaient dans notre pouvoir d'achat et notre produit national. Les bovins chutent de 158,92 à 139,29, soit une diminution de 12,35 p.c. La dégradation est particulièrement forte pour les taureaux: 12,71 p.c.; les vaches: 17,20 p.c. et les veaux: 12,07 p.c.

Nous verrons tout à l'heure que la diminution est encore plus forte à la suite de l'arrivée sur le marché des animaux de l'Europe de l'Est.

Si les porcs ont connu une augmentation de 9,41 p.c., la volaille elle-même, qui représente pourtant un marché intéressant, a perdu quelque 18 p.c. en un an. Même les œufs sont en chute prononcée puisqu'ils perdent 7,80 p.c. L'indice des prix d'achat des moyens de production en agriculture et en horticulture fait apparaître, dans le même temps, que les engrais ont augmenté de 6,64 p.c. et que l'entretien des bâtiments a crû de 4,77 p.c.

Ainsi donc, les prix agricoles diminuent alors que les coûts de production risquent, avec la crise du pétrole, d'augmenter considérablement.

Il ne faut pas être un économiste distingué pour se rendre compte qu'une dégradation des prix perçus par l'agriculteur en même temps qu'une non-diminution des coûts de production conduit, dans un terme très bref, à une multitude d'accidents qui, en chaîne, risquent de ruiner l'agriculture.

A cela s'ajoutent les risques des maladies du bétail que l'on enregistre déjà, comme les pertes de la brucellose ou la peste porcine, souvent évoquées dans cette enceinte; celles qui risquent d'intervenir, si la vaccination est supprimée, pour la fièvre aphteuse, sans oublier, je le répète, le coût beaucoup plus élevé qu'engendrera l'augmentation du prix du pétrole pour l'énergie elle-même: les transports, l'acheminement, le matériel agricole, les engrais, les aliments, etc.

A ces pertes pour les animaux qui sont déjà considérables en juin — je le répète, moins 17,20 p.c. pour les vaches — il faut ajouter la situation dramatique due à l'importation de bovins des pays de l'Est. Ces bêtes qui entrent, qui sont entrées dans notre

pays, par centaines et peut-être même par milliers, font s'effondrer les cours du bétail. Quant à l'état sanitaire de ce cheptel, pouvons-nous avoir la garantie que tous les animaux qui sont importés dans notre pays connaissent un état sanitaire parfait? La réponse est évidemment négative.

Dans certains de ces pays, des foyers de maladie, notamment la leucose qui, faut-il le rappeler, est une forme de leucémie, sont répertoriées. Il est pratiquement impossible d'éviter des contaminations. Vous savez, monsieur le ministre, mes chers collègues, toutes les difficultés que vous rencontrez vous-mêmes pour tenter d'empêcher la vaccination du bétail.

Je vous ai parlé de la vaccination contre la fièvre aphteuse. Scientifiquement, il est prouvé que cette vaccination n'entraîne aucun inconvénient, aucun risque. Bien au contraire. Lorsque je vois certains pays vous empêcher, vous, d'obtenir que soit maintenue la vaccination, je m'interroge sur leurs mobiles. Voulez-vous un exemple?

Le Royaume-Uni exporte des vaches que la télévision nous a montrées et qui ont très certainement effrayé les consommateurs. Leur importation a d'ailleurs été suspendue. Elle est maintenant reprise. Or, le Royaume-Uni soutient actuellement les mesures du GATT à l'égard de l'agriculture et se veut un ardent défenseur, interdisant la livraison et la libre circulation d'animaux qui n'ont pas été vaccinés. Cette maladie n'est-elle pas beaucoup plus périlleuse que ne sont périlleux les risques éventuels énoncés, mais démentis par les scientifiques, de la vaccination de la fièvre aphteuse?

Face à une situation se dégradant toujours davantage, je voudrais en appeler, non seulement au ministre de l'Agriculture, mais en même temps au ministre des Affaires européennes que vous êtes pour faire en sorte que la diminution des prix agricoles soit enrayée et que des moyens soient donnés pour éviter d'accroître les coûts de production.

A cet égard, et depuis la demande d'interpellation que je vous ai adressée, des événements sont survenus qui prouvent bien que ce problème est grave. J'aborderai donc un point qui ne figurait pas dans la note que je vous ai envoyée, monsieur le ministre. Je tiens à évoquer ces éléments tout récents dont je vous ai transmis la teneur hier seulement.

Les JAP — jeunes alliances paysannes — ont mené une opération au poste frontière d'Eynatten, sur l'autoroute, entre Aix-la-Chapelle et Liège. Quelque deux cents jeunes agriculteurs ont bloqué la circulation venant d'Allemagne, tôt le matin, entre 6 heures et 7 heures 30. En une heure et demie, ils ont arrêté un camion de porcs, deux de moutons et six de bovins.

La presse nous relate même qu'aussitôt le blocage à la frontière connu, une douzaine de camions, c'est-à-dire cinq cents bêtes peut-être, ont été détournés vers un poste frontière des Pays-Bas pour entrer en Belgique par un autre endroit. Ces camions venaient d'Allemagne, mais avaient-ils ce pays pour origine première ou venaient-ils de plus loin encore, de Pologne, de Russie ou de Roumanie?

Les jeunes alliances paysannes ont requis la présence de fonctionnaires de votre administration pour effectuer des prises de sang et voir quel était l'état sanitaire de ce bétail. La presse relate que votre cabinet a suggéré de diriger les camions vers le centre de quarantaine de Visé pour y faire les prises de sang individuelles, ce qui est une bonne décision puisque ce centre de quarantaine, comme son nom le dit, permettait un minimum de garanties et qu'ensuite, les prises de sang y seraient faites dans de bonnes conditions.

A cet égard, des communiqués divers ont opposé les points de vue et vous-même, d'ailleurs, avez fait savoir que votre cabinet, que l'on accusait d'être intervenu pour empêcher certaines opérations, n'avait en rien interdit ou entravé le déroulement des prises de sang.

Mais, dans le même communiqué, vous dites que des prises de sang ont été effectuées sur les bêtes de trois camions. Les analyses effectuées sur les vingt-cinq bêtes que contenait l'un de ces camions ont révélé vingt-trois animaux positifs pour la leucose.

Il ne s'agit donc pas d'un cas isolé de leucose, mais bien d'une quasi-généralisation du chargement de ce véhicule, puisque plus des 90 p.c. du bétail étaient atteints de leucose.

Malheureusement, le bétail n'est pas resté en quarantaine et il a repris son chemin. Où sont allés ces animaux? Quel a été leur sort? Pouvons-nous croire que la santé des animaux n'est pas en péril?

Lorsqu'on pense à l'action menée par le département dans l'arrondissement de Bastogne et celui de Marche-en-Famenne, au début de cette année, pour détecter la brucellose, au déploiement de personnel qui y a été affecté et aux mesures rigoureuses prises en vue de tenter d'éradiquer la brucellose, dans notre pays, parmi nos agriculteurs, on ne peut s'empêcher de comparer ce qui se passe aux postes frontières où des camions entiers d'animaux entrent, étant plombés ou ne l'étant pas, l'état sanitaire étant déclaré ou ne l'étant pas. En tout cas, lorsque des prises de sang sont effectuées, elles se révèlent catastrophiques. On ne peut s'empêcher d'être tragiquement inquiets.

Je le répète, lorsqu'on voit le soin apporté chez nous, par nous-mêmes, pour nos agriculteurs, pour tenter de préserver l'état sanitaire de notre cheptel, on est effrayé à l'idée des conséquences de ces importations d'animaux venant de l'étranger, qui se révèlent dans leur très grande majorité dans un état sanitaire déplorable.

Quelles seront donc les conséquences de ces importations de bétail pour les prix et pour l'état sanitaire? Comment donc l'administration des Finances — la douane ne relève évidemment pas des compétences du ministre de l'Agriculture — qui est responsable des douanes, ne parvient-elle pas à mettre de l'ordre dans ces importations? Des camions entiers, voire des trains de camions, entrent en Belgique.

Je voudrais vous demander de nous faire savoir quelles sont les conditions que doit remplir un agriculteur belge qui veut vendre un bovin à l'étranger. Quelles formalités dois-je accomplir si je souhaite vendre un bœuf au grand-duché de Luxembourg ou en France? Vous serez étonné par la longueur de la liste! Voudriez-vous nous détailler la liste des formulaires qu'il doit remplir, des attestations qu'il doit produire, des démarches qu'il doit effectuer pour transporter son bovin en bon état sanitaire vers un pays proche?

Voudriez-vous comparer ce qui est exigé pour l'importation de bétail dans notre pays et ce qui se passe lorsque les frontières sont franchies de la manière qui vient d'être décrite suite aux manifestations des JAP? Vraiment on ne comprend pas comment une pareille situation peut exister!

Puis-je vous demander d'intervenir auprès de votre collègue des Finances tout d'abord pour qu'il fasse effectuer, par son administration des Finances, tous les devoirs requis aux frontières à l'égard de l'importation d'animaux provenant de l'étranger? Votre administration doit se montrer impitoyable quant à l'état sanitaire de ce bétail et exiger systématiquement des contrôles sanitaires.

Cette procédure systématique a été utilisée, je le répète, dans les arrondissements de Bastogne, d'Arlon et de Marche-en-Famenne, il y a moins d'un an, pour nos agriculteurs. De grâce que, dans le même souci de prévoyance à l'égard de l'état sanitaire et des animaux et de la population, les mêmes directives soient imposées pour l'importation de bétail.

Il faut savoir, au-delà de cet aspect de l'état sanitaire du bétail, que ces importations font chuter les prix et l'on a vu, dernièrement, au marché de Herve, des animaux qui ne sont même plus vendables. Un autre journal agricole décrivait encore la situation, la semaine dernière: «Beaucoup d'animaux n'ont pu trouver acquéreurs aux abattoirs d'Anderlecht, aucune offre n'ayant même été formulée. Cela montre l'état catastrophique des prix du bétail qui s'effondrent.»

Comment se fait-il donc que l'on puisse, au départ de l'étranger, traverser nos frontières comme on le fait, que les contrôles sur les animaux ne soient que sporadiques sinon inexistantes et que des prises de sang ne soient pas effectuées d'une manière systématique?

Comment se fait-il que l'on puisse ainsi gonfler les stocks de viande bovine au-delà de nos besoins pour ensuite les réexpédier en URSS, via notre pays, sous forme d'aide alimentaire? C'est, vous en conviendrez, tout à fait inadmissible.

Un journal agricole, la semaine dernière, indiquait: «Pour la semaine du 9 au 15 novembre, le prix du bétail vif n'atteignait plus que 91 p.c. de la moyenne du Marché commun, dans l'ensemble très faible, de sorte qu'on n'était plus, dans la CEE, qu'à 65 p.c. du prix d'orientation en général et à 59 p.c. seulement du prix en vigueur dans notre pays.»

Les organisations agricoles, les agriculteurs et les autorités, nous ont alertés à plusieurs reprises. Vous avez d'ailleurs vraisemblablement reçu les doléances des uns et des autres.

Dans une correspondance, un journal agricole relate, cette semaine, la réponse ministérielle que voici: «Le ministre de l'Agriculture s'était voulu rassurant. Il expliquait que la situation déprimée et générale, dans la CEE, provenait d'une surproduction, de la baisse de la consommation indigène et de la diminution de nos exportations vers les pays tiers mais que l'on observait un sérieux coup de frein dans la chute des prix.» Vous continuiez, il y a quelques semaines, la situation ayant évolué, j'en conviens: «Les viandes en provenance de l'Est ne pouvaient être mises en cause, celles-ci étant très limitées en nombre.»

Quant aux risques d'infection, vous signaliez avoir pris toute une série de mesures afin de s'assurer que les entrées, sur le territoire belge, de bétail vivant, en provenance des pays de l'Est, se réalisaient dans le respect de la réglementation vétérinaire.

Le journal rapporte que cette lettre est datée de septembre 1990. Nous sommes en décembre et qu'en est-il aujourd'hui? Il faut bien constater que la situation n'a guère changé. Les prix restent à la baisse. En effet, depuis le début de l'année, les cours du marché ont encore régressé de 20 à 25 p.c. Bref, la situation devient plus que grave: elle est réellement périlleuse. Il est indispensable que le gouvernement belge prenne des mesures en faveur de la rentabilité des exploitations agricoles.

Le 29 novembre dernier, en commission, nous avons discuté de la loi-programme pour 1991. Au chapitre de l'Agriculture, je vous ai interrogé pour savoir ce que cette loi-programme contenait en matière de politique de soutien que la Belgique doit apporter au secteur agricole.

La réponse est brève. Je vous en donne lecture: «Le secrétaire d'Etat répond que l'article ne contient aucune disposition en matière de prix agricoles.»

Cependant, la situation est à ce point grave que *La Libre Belgique* de ce 28 novembre titrait: «1990 risque d'être catastrophique» et, en sous-titre: «Effondrement en 1990!»

Si la loi-programme ne contient aucune disposition en matière de prix agricoles, le secrétaire d'Etat a déclaré, le 29 novembre dernier, devant la commission de l'Agriculture du Sénat: «Des mesures éventuelles en matière de subventions peuvent être prises par décisions du Conseil des ministres et régularisées ultérieurement à l'occasion du contrôle budgétaire.»

Je vous remercie vivement, monsieur le secrétaire d'Etat, pour cette déclaration. J'espère que vous pourrez faire en sorte que nous puissions obtenir quelque amélioration car c'est surtout d'une augmentation des charges qu'il a été question jusqu'à présent. Nul n'ignore, en effet, que le secteur agricole sera dorénavant davantage taxé qu'il ne l'est actuellement.

Si les taxes augmentent, notamment au niveau de l'eau pour la Région wallonne, et si les prix diminuent, il faut néanmoins tenir compte, comme vous l'avez déclaré, des mesures éventuelles qui peuvent être prises en matière de subventions.

Je vous demande ardemment, monsieur le secrétaire d'Etat — je sais qu'en ce qui vous concerne vous répondrez affirmativement —, d'agir de manière telle que le gouvernement prenne ces mesures afin que très bientôt nous ayons le plaisir de vous voir ici les confirmer.

Il est impérieux que votre administration se penche immédiatement sur le dossier de la rentabilité des exploitations agricoles et que le gouvernement décide des mesures positives à prendre en faveur des agriculteurs.

Je vous remercie de faire connaître au Sénat les mesures que vous envisagez, tant sur le plan de l'agriculture qu'au niveau de l'Europe, en faveur de l'agriculture et de nos agriculteurs.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhaverbeke.

De heer Vanhaverbeke. — Mijnheer de Voorzitter, allereerst wens ik collega Van Nevel te feliciteren, niet alleen met zijn verslag, maar ook met de commentaar die hij er vanmorgen heeft aan toegevoegd. Ik ben het met hem volkomen eens en aangezien ik dezelfde gedachtegang volg, kan ik een deel van mijn uiteenzetting laten vallen.

Ik behandel dan ook slechts een drietal punten. Ik sta even stil bij de problematiek van de GATT-conferentie, die gisteren samen met de boerenbetoging ten volle in de actualiteit is gekomen en bij het probleem van de werking van de buitendiensten. Tenslotte geef ik enkele nabeschuwingen bij de varkenskoortsepidemie en de bestrijding van veeziekten in het algemeen.

Mijn eerste punt betreft dus de wereldwijde onderhandelingen over een vrijere markt, en meer bepaald het gedeelte van de landbouw daarin. Gisteren is door de wereldwijde deelname aan de boerenbetoging in Brussel voldoende gebleken dat deze GATT-onderhandelingen de landbouwers ten zeerste verontrusten. Buitenstaanders kunnen hierbij onmiddellijk de vraag stellen of de landbouwmarkt werkelijk zo'n gesloten markt is. Wij weten allen dat het tegendeel waar is. Wij weten dat het de verdienste van de landbouw is, vroeger en nu, de Europese markt en de Europese gedachte reële vorm te geven. De weestand van de landbouwers tegenover wat sommigen de «Gattastrofe» zijn gaan noemen vloeit niet voort uit de vrees voor een vrijere markt of een eerlijke concurrentie.

De vrees van de landbouwers vindt zijn oorsprong in het feit dat men de zogenaamde wereldmarktprijs als basis voor het beleid wil nemen. Deze basis is echter een fictie, een onwerkelijkheid, zelfs een regelrecht bedrog. De wereldwijde handel in landbouwproducten vertegenwoordigt slechts 5 pct. van de totale productie. De zogenaamde prijzen zijn pure fantasie of toeval. De boeren weten ook dat deze wereldprijzen met de produktiekosten of met de arbeidsinkomsten geen rekening houden. Dat zij zich hiertegen willen beschermen, noemt men subsidiëring, maar eigenlijk gaat het om pure zelfverdediging. De internationale suikerakkoorden bewijzen toch dat de landbouwers bereid zijn de ontwikkelingslanden kansen te geven, en dit bovendien op hun kosten. Als men de misgroei en het toevallige karakter van de zogenaamde wereldprijzen wil verheffen tot een objectieve maatstaf, is het toch normaal dat de betrokken bevolkingsgroep revolteert. Wij zitten midden in een crisis. Landbouwers uit heel Europa en ook daarbuiten verwerpen een blinde aantasting van de bescherming van hun bestaan. Zij bepleiten zelfs het belang van de verbruiker, omdat zij de economische orthodoxie verdedigen.

Een geleidelijke afschaffing van de subsidiëring is wel bespreekbaar. Een eerste voorwaarde blijft echter internationaal gelijkwaardige kansen. Een aantasting van de leefbaarheid aanvaardt echter niemand. Daarom moet elke onderhandeling steunen op de onvervalste cijfers van eerlijke concurrentie, van verantwoorde kostprijs en elementaire bestaanskansen. De opdracht waarvoor de internationale gemeenschap staat, is niet de concurrentievoorwaarden scheeft te trekken, maar precies deze scheeftrekking ongedaan te maken.

Niet alle sectoren in de landbouw moeten de GATT-onderhandelingen vrezen. Gelukkig bestaan er heel wat sectoren waarin geen internationale scheeftrekking bestaat en dat bewijst nogmaals ons standpunt. Toch zijn alle sectoren in de landbouw solidair in hun verweer tegen elke misgroei.

Ik veroorloof mij deze opmerkingen, omdat er ter zake ook in ons land enorme misverstanden bestaan. Bovendien worden wij door de GATT-conferentie en het boerenprotest nu met deze problematiek geconfronteerd. Tenslotte is er een dringende uitnodiging om ons gezamenlijk in te zetten voor een doelmatige verdediging van de elementaire landbouwbelangen door het wegwerken van de bestaande misverstanden. Er is inderdaad evenveel boerenverdriet als boerenwoede.

De landbouw is technisch en commercieel behoorlijk uitgebouwd. Wij hebben er dus alle redenen en belang bij om dit te vrijwaren. Wij verwerpen met klem dat men van een verdienstelijke weerbaarheid een schuldige overheersing maakt.

In een tweede punt behandel ik de werking van de buitendiensten bij het ministerie van Landbouw. Aangezien het hier toch om een begrotingsbespreking gaat, benadruk ik graag het grote belang van de financiële bijdrage voor de werking van de centrale administratie en het uitbouwen van een kader voor degelijk wetenschappelijk onderzoek, maar dit alles moet toch ten dienste staan van boer en tuinder. Zowel het verspreiden van de vorderingen gemaakt op wetenschappelijk gebied, als het administratief begeleiden van boer en tuinder moet gebeuren door officiële diensten. Het is een feit dat de eigen landbouworganisaties daarbij een grote hulp kunnen zijn, maar de uiteindelijke verantwoordelijkheid kan toch enkel maar berusten bij de officiële diensten.

Wij gaan ermee akkoord dat ook daar de toegekende financiële middelen op hun waarde moeten worden geschat. Ik heb echter de indruk, meer nog, ik stel vast dat in bepaalde sectoren die levensbelangrijke landbouwactiviteiten moeten begeleiden, de personeelsbezetting beneden het alarmpeil is gedaald. Ik ga niet in detail in op sommige misstanden. Wel stel ik de minister een concrete, praktische vraag. Is de minister bereid een objectieve studie van de behoeften te laten uitvoeren en een reële inventaris van de personeelsbezetting te laten opstellen? Dan kan de balans worden gemaakt en het probleem worden opgelost. Het mag toch niet blijven duren dat een departement over duizenden mensen beschikt, maar dat er enkele eenheden tekort zijn op het niveau waar de vruchten uiteindelijk moeten worden geplukt. Daarom vraag ik de minister een studie van de buitendiensten te laten uitvoeren, zowel op het gebied van leidinggevend personeel, als op het gebied van administratief personeel, want op beide vlakken vragen wij ons bezorgd af of er wel een juiste verhouding bestaat tussen de noden en de belangen van de betrokken sector en de inspanningen van het departement in de vorm van personeelsbezetting van de buitendiensten.

In een derde punt geef ik enkele nabeschuwingen betreffende de varkenskoortsepidemie. De minister, zijn kabinet, de administratie, de provinciale labo's en de Europese instanties hebben gedurende de zeer lange periode waarin de varkenskoorts heeft gewoed, in een tijd waarin de situatie werkelijk uitzichtloos was, enorm veel werk geleverd om het tij te doen keren. Ik wens hen daarvoor oprecht dank te zeggen. Het was een moeilijke en ondankbare opgave precies te bepalen wat verantwoord en niet verantwoord was, wat moest en wat niet mocht gebeuren. Het was een moeizame strijd tegen een onzichtbare vijand. Ik ga niet dieper in op de punten waarover een technische discussie kan worden gevoerd. Ik deel de bezorgdheid van velen, niet alleen over de problematiek van de ziektebestrijding in de varkenssector, maar de veeziektenbestrijding in het algemeen, waar de heer Bock al naar verwees. Wij hebben het vastgesteld tijdens de varkenskoortsepidemie hoe moeilijk zoniet hopeloos het voor de diensten was. Met de huidige invoer uit de Oostbloklanden, met de bestaande Europese reglementering, blijft het des te meer moeilijk de dierenziekten te bestrijden.

Mijnheer de minister, de varkensstapel moet in verantwoorde omstandigheden opnieuw op peil worden gebracht en het familiebedrijf moet hierbij de kansen krijgen die het verdient. Heel belangrijk daarbij is de rol die het departement kan vervullen door de lering die het heeft kunnen halen uit het verleden. Er dienen duidelijke afspraken te worden gemaakt om in samenwerking met de betrokken sector een verdedigingsstrategie uit te werken.

De praktijk wijst uit dat, wanneer de nood het hoogst is, de oplossing komt van de provinciale labo's. Soms wordt gezegd: «In nood kent men zijn vrienden»; wij moeten dus ook weten waar de echte verdedigingskern zit, welke diensten hulp kunnen bieden als daaraan behoefte is.

Bij de bespreking van de werking van de veeziektenbestrijdingsdiensten moet worden uitgegaan van de volwaardige uitbouw van de provinciale laboratoria, zowel qua infrastructuur als qua personeel. Ik vraag niet dat de technische elementen dien-aangaande hier worden besproken. Wel moet de betrokken sector, niet alleen de varkenshouderij, maar de veeteelt in het algemeen, in overleg met de gedecentraliseerde diensten tot een efficiënte veeziektenbestrijding komen.

De manier waarop de veeziektenbestrijding via de provinciale labo's wordt georganiseerd, is een voorafbeelding van wat velen

verwachten van een openbare dienst. De openbare dienst moet immers met de betrokken sector samenwerken met financiële medezeggenschap en gedeelde verantwoordelijkheid.

Er moet worden samengewerkt met deze instanties en wij moeten een les trekken onder andere uit de recente varkenskoorts-epidemie en de dreiging van veeziekten in het algemeen.

Ik heb mij beperkt tot beschouwingen over ten eerste, de problematiek rond de GATT-conferentie, ten tweede, het probleem van de bezetting van de buitendiensten van het departement van Landbouw en ten derde, de reorganisatie van de diensten voor veeziektenbestrijding.

Het landbouwbeleid is zowel op nationaal als op internationaal vlak een moeilijke opgave. Wij zullen uw beleid ten volle steunen. (*Applaus.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Mouton pour développer son interpellation.

**M. Mouton.** — Monsieur le Président, bien que n'étant pas membre de la commission de l'Agriculture, en ma qualité de bourgmestre d'une commune rurale située en plein cœur de la Hesbaye, entre Waremme et Hannut, je m'intéresse vivement aux problèmes que connaissent les agriculteurs wallons.

Au moment où, hier, au Heysel, débutaient les négociations commerciales du GATT, quelque 30 000 agriculteurs européens manifestaient pacifiquement dans les rues de Bruxelles. Ce rassemblement est assurément l'expression d'un malaise de plus en plus profond, qu'il ne faudrait pas sous-estimer. Le ressentiment de nos agriculteurs est largement justifié. Il s'agit ni plus ni moins de leur avenir commercial, de leur survie.

Quel en est exactement l'enjeu? Les cent sept pays membres du GATT devraient conclure l'Uruguay Round, ces fameuses négociations commerciales entamées en Uruguay, en 1986, et qui devraient se terminer par une libéralisation accrue du commerce dans quinze grands secteurs.

Avec les services et les automobiles japonaises, l'agriculture constitue le secteur le plus épineux. Les spécialistes sont unanimes; à lui seul, le contentieux agricole, qui oppose les Etats-Unis et l'Europe, pourrait tout faire capoter, ce qui ouvrirait la porte au protectionnisme et à la récession...

Pour mener les discussions à leur terme, dans les délais fixés, la CEE vient de proposer une baisse des soutiens et des protections de l'ordre de 30 p.c. pour la période 1986-1996.

Compte tenu de ce qui a déjà été infligé aux agriculteurs depuis quatre ans, il resterait ainsi à programmer des réductions moyennes de 3 p.c. l'an.

Ce n'est là qu'une facette du contentieux mais elle illustre bien la divergence fondamentale existant entre la CEE et les Etats-Unis. Carla Hills, le secrétaire américain au Commerce, propose une réduction de 70 p.c. des subventions agricoles dans la décennie en cours, soit 7 p.c. l'an.

Cette surenchère de « bonne volonté » intervient au moment même où les Etats-Unis offrent des subventions record pour vendre leur blé et contrecarrer les subventions européennes, histoire de montrer aux Européens que s'ils choisissent la guerre des subventions, la CEE sera perdante.

Le débat est purement commercial, libre-échangiste et n'essaie pas de mesurer les conséquences concrètes qui en découleront pour les revenus des agriculteurs. En réalité, les Américains dépensent environ 25 000 dollars par agriculteur, contre 6 à 7 000 dollars par agriculteur européen...

Carla Hills, le négociateur américain, a confirmé que les Etats-Unis proposeront une réduction de 70 p.c. des mesures internes de soutien, des barrières à l'accès au marché et des réductions encore plus importantes des subventions à l'exportation; elle n'a pas voulu préciser jusqu'où elles pourraient aller. Ce résultat devra être obtenu, selon l'administration américaine, dans une décennie.

Mme Hills, qui a rencontré M. Mac Sharry, commissaire européen, a dit qu'elle n'avait pas « remarqué chez lui beaucoup d'enthousiasme » pour les idées américaines. Quant aux propositions annoncées par la CEE, Mme Hills a affirmé que la réduction

envisagée de 30 p.c. de toutes les subventions agricoles ne serait en réalité qu'une réduction de 10 p.c. puisque la date de référence suggérée est 1986, année où ces subventions étaient très élevées.

Il faut donc craindre que les USA poussent la CEE à aller encore plus loin dans la réduction des aides que les 30 p.c. proposés. C'est dire si la situation est préoccupante pour les agriculteurs.

En ce qui concerne la possibilité d'« arrêter les montres », s'il s'avère impossible de conclure la négociation dont le coup d'envoi a été donné hier, Mme Hills considère que « cette option ne marche pas » car la déléguée des USA qui mènera les négociations pour son pays ne peut s'imaginer que l'administration américaine puisse se présenter dans de telles conditions au Congrès, après de longues négociations au cours desquelles, afin d'obtenir une libéralisation des échanges mondiaux, elle a « ignoré d'énormes risques politiques intérieurs ».

L'Europe agricole doit donc faire front devant ces exigences unilatérales des Américains. Nous recommandons, avec les UPA, une grande fermeté dans les négociations.

L'approche agricole doit être globale, et il convient de prendre en compte les baisses de prix et démobilités de soutiens déjà encourues depuis cinq ou six ans, de maintenir le système du double prix en vigueur dans les organisations de marché et de tenir compte des importants soutiens sous toutes formes que les Etats autres que ceux composant la CEE accordent à leurs agriculteurs.

J'aimerais maintenant, monsieur le secrétaire d'Etat, poursuivre mon exposé par une question ponctuelle d'une actualité brûlante, qui fait l'objet de mon interpellation. Il s'agit de l'importation de bétail leucosique en provenance de l'ancienne RDA.

Depuis le 3 octobre, date de la réunification allemande, la surface agricole de la Communauté européenne a augmenté de 5 p.c. et de 840 000 nouveaux agriculteurs, soit 10 p.c. de la population active de la RDA. Cette ouverture de la frontière communautaire ne va pas sans poser de problèmes pour les agriculteurs européens, et belges en particulier, confrontés à une concurrence nouvelle de produits agricoles est-allemands.

Ainsi, l'arrivée massive des importations de viande bovine allemande à bas prix a déjà gravement perturbé les marchés. En un an, nos producteurs ont vu le cours moyen de la viande sur pied régresser de 20 à 25 p.c. sans que cette diminution n'apparaisse d'ailleurs à l'étal du boucher.

Mais un autre problème vient se greffer à celui-ci: il s'agit de l'état sanitaire, de la qualité, des normes d'hygiène et du contrôle du bétail importé de l'ex-RDA.

Comme vous le savez, la semaine dernière, des jeunes agriculteurs des JAP, les jeunes alliances paysannes, appuyés par les responsables des UPA, ont bloqué au poste frontière d'Eynatten des camions transportant des bovins provenant de l'ex-Allemagne de l'Est et destinés — nous dit-on — à la France. Ils ont fait procéder, par l'inspection vétérinaire locale, à des prélèvements sanguins sur ces bêtes, destinés à déceler l'éventuelle présence de maladies pouvant infecter le cheptel belge.

Or, selon les responsables de ces organisations agricoles qui ont donné une conférence de presse à ce sujet lundi dernier, les résultats de ces analyses seraient particulièrement alarmants: sur 29 vaches contrôlées, 23 seraient en effet leucosiques!

La leucose bovine enzootique est une maladie redoutée dans les élevages, fortement contagieuse, provoquée par un virus lent, qui s'apparente à la leucémie. L'évolution de la maladie, qui s'étend sur plusieurs années, comprend une phase silencieuse caractérisée par l'absence de symptôme et une phase tumorale au cours de laquelle le cancer se développe et gagne l'ensemble de l'organisme, s'attaquant aux lymphocytes.

S'il semble que la consommation de viande de bêtes leucosiques ne présente aucun danger pour l'homme, il faut savoir que, pour les bêtes atteintes par cette maladie, il n'existe ni traitement ni vaccin. Pour lutter contre la propagation de la leucose bovine, il n'y a donc pas d'autre solution que de procéder à l'abattage du bétail infecté. C'est dire si il convient d'éviter la contamination en empêchant l'introduction de bétail atteint dans les élevages sains.

Depuis janvier 1989, les autorités belges ont entrepris un plan général d'éradication de la leucose par dépistages et abattages systématiques. Les éleveurs belges ont consenti d'importants

efforts pour que leurs troupeaux soient indemnes de cette maladie. Faut-il rappeler que, depuis de nombreuses années, les agriculteurs alimentent par leurs cotisations — 315 francs par bovin — le Fonds sanitaire qui finance la lutte contre les différentes maladies du bétail ?

Grâce à ces mesures, le taux d'infection du cheptel belge s'est abaissé de 2,5 p.c. en 1987 à seulement 0,67 p.c. aujourd'hui. On espérait donc obtenir pour la Belgique, pour 1992, tout comme pour ses voisins européens, le statut « indemne de la leucose ».

Les éleveurs belges craignent donc que ces importations de bétail infecté en provenance des pays de l'Est — qui ne cessent d'ailleurs d'augmenter, passant de 3 000 têtes au premier semestre 1989 à près de 7 000 pour la même période en 1990 — ne viennent réduire à néant ces efforts et compromettre la réalisation de ce plan d'éradication.

Certes, depuis le mois d'avril, les importations de bétail d'élevage et de rente destiné à l'engraissement ont été suspendues pour tous les pays de l'Est. Mais cette mesure ne s'applique pas au bétail destiné à l'abattage, puisque — nous dit-on — le danger de contamination est alors nul. Ce type d'importation est toutefois soumis à certaines règles : le bétail doit entrer sur le territoire belge dans des camions ou des wagons plombés et être transféré sans délai à l'abattoir où le vétérinaire-expert rompt les scellés et procède au contrôle sanitaire.

Or, selon les jeunes alliances paysannes, soit certains camions interceptés n'étaient pas plombés, soit les animaux ne portaient pas de boucle, ce qui empêchait tout contrôle sérieux, soit encore les documents accompagnant normalement les animaux se trouvaient dans d'autres camions...

Pourvoyeurs du Fonds sanitaire, les agriculteurs belges, qui mènent une lutte coûteuse pour assainir leurs cheptels et qui constatent une dégradation catastrophique des prix payés pour leurs bêtes, ont donc toutes les raisons d'être inquiets, voire mécontents.

En tant que mandataire socialiste wallon, conscient de l'importance du secteur bovin pour l'agriculture en Région wallonne, je ne peux évidemment que partager les inquiétudes de nos éleveurs et de leurs organisations syndicales et je m'interroge.

M. le secrétaire d'Etat à l'Agriculture peut-il nous confirmer le résultat des analyses réalisées le 20 novembre dernier à Visé ? Peut-il également nous confirmer les violations des normes de précaution — camions non scellés, etc. — qu'ont constatées les JAP ? Si c'est le cas, il me semble évident que des mesures s'imposent d'urgence, de même qu'une concertation avec les autorités allemandes.

Il me semble incontestable que les contrôles sanitaires aux frontières doivent être renforcés. De plus, quelles garanties a-t-on que seules des bêtes destinées à l'abattoir sont importées ? Ne doit-on pas craindre également des irrégularités propres à amener ces animaux vers les élevages belges ?

Vu la présence de bêtes leucosiques dans les camions contrôlés à Eynatten, ne conviendrait-il pas d'étendre l'interdiction d'importation à tous les bovins en provenance de l'ex-RDA, et ceci jusqu'à ce que toutes les garanties puissent être données quant à l'état sanitaire des bêtes importées ?

Une telle mesure permettrait, en outre, d'éviter les risques d'un détournement de la réglementation et donc d'une épidémie de leucose lourde de conséquences pour un secteur bovin dont la rentabilité économique est déjà fragile.

J'ose espérer, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous aurez à cœur de répondre à toutes ces interrogations, qui sont autant de préoccupations pour les éleveurs de notre pays et de Wallonie en particulier. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Bouchat.

**M. Bouchat.** — Monsieur le Président, le monde agricole a bien des motifs d'inquiétude : la baisse du prix du lait, la baisse du prix des céréales, la baisse du prix de la viande, l'augmentation des charges, les mauvais rendements des moissons 1990, les problèmes sanitaires, les quotas, etc.

Notez, monsieur le secrétaire d'Etat, que les banques du secteur agricole reçoivent tous les jours des demandes de plus en plus

nombreuses de délais supplémentaires pour retarder les échéances de remboursement des prêts. C'est un signe qui ne trompe pas : notre agriculture en 1990 est bien malade et la situation de 1989 s'est complètement inversée au plan des revenus.

Dans ce contexte maussade, préoccupant, la Communauté européenne, avec votre participation, a décidé de diminuer les subsides de 30 p.c. Dans votre communiqué de presse, pour dorer la pilule, vous faites remarquer qu'une partie du travail a déjà été effectuée, étant donné les modifications apportées à la politique agricole depuis 1986.

La moitié du chemin a été parcourue — 17 p.c. paraît-il — et pour l'autre moitié, vous annoncez de manière apaisante des mesures compensatoires, destinées à aider les agriculteurs. Avant d'aborder le volet des mesures compensatoires, j'aimerais connaître votre opinion sur le fond du problème.

Personnellement, je crois qu'il ne serait pas réaliste d'ignorer les excédents structurels sur le marché des grands produits de base.

La politique agricole commune ne peut continuer à faire face à ces excédents structurels : les progrès de la technique, de la chimie, de la génétique, sont trop rapides et permettent un accroissement trop important de la production et je comprends que la PAC ne puisse suivre un tel rythme.

Nos agriculteurs sont classés parmi les meilleurs d'Europe. Ils sont même trop performants : ils ne représentent qu'un pour cent de la main d'œuvre agricole de la Communauté européenne, mais leur production atteint 3 p.c. du total de celle de la Communauté.

Il faut sans doute revoir les seuils d'intervention, les programmes de reconversion, les aides à l'investissement mais il faut partir du principe de la nécessité de maintenir à tout prix la PAC : c'est à elle seule que des millions d'agriculteurs européens doivent leur survie économique.

Les agriculteurs veulent bien que la Communauté européenne mette de l'ordre dans les marchés déstabilisés par les excédents mais ils n'admettront jamais la logique américaine qui veut soumettre l'agriculture aux seules lois économiques ou commerciales.

Il faut admettre que si la PAC a une portée économique, elle a aussi une portée sociale, environnementale dont on ne discutera guère à l'Uruguay Round. Il eût été préférable de traiter tous les aspects du problème et d'en faire un tout plutôt que d'admettre les négociations sur un ou deux points séparés qui intéressent surtout les Américains ; il eût surtout été préférable que les pays européens se mettent d'accord sur un projet global de développement rural, avant d'affronter l'Uruguay Round.

Du reste, je n'admets pas l'attitude des Etats-Unis, qui veulent une agriculture mondiale soumise aux seuls impératifs de l'économie de marché mais masquent les subsides déguisés ou indirects, accordés à leur propre agriculture. En voici quelques exemples : à la mi-1990, le département américain a effacé 10 milliards de pertes enregistrées sur des prêts aux agriculteurs ; la même administration américaine consent des prêts au logement en zone rurale, au taux d'un pourcent ; enfin, l'Australie elle-même se plaint de la manière dont les Etats-Unis subventionnent leurs producteurs de sucre et la Communauté européenne dénonce les méthodes de chantage qu'ils utilisent pour garder un accès privilégié à leur maïs sur les marchés espagnols et portugais.

On pourrait multiplier les exemples mais il est plus intéressant de savoir que la Communauté européenne a calculé la part de subsides que les Américains accordent, par toutes sortes de créneaux, à leurs agriculteurs.

Je n'ai pas connaissance du montant des aides ainsi accordées mais certains affirment que la part des subventions américaines est presque aussi importante, voire plus, que celle accordée par la Communauté européenne.

Dans la Communauté européenne, le simple citoyen peut obtenir le budget à l'agriculture dans lequel figurent toutes les aides. La PAC est claire, transparente et se fait au grand jour. Aux Etats-Unis, les aides à l'agriculture se retrouvent éparpillées dans les budgets de tous les départements. Vous devriez exiger que la Communauté européenne publie la compilation de cette véritable diaspora de subventions américaines à l'agriculture.

Il est vrai qu'une telle publication, aujourd'hui, ancrerait définitivement nos cultivateurs dans leur détermination à refuser de mettre le doigt dans un engrenage qui risquerait de broyer l'exploitation agricole familiale. C'est la survie même de notre système agricole qui est en jeu.

Je me permets de vous rappeler que le CVP et le PSC ont toujours été les partisans convaincus d'une agriculture familiale, au besoin subventionnée. Ce n'est pas maintenant qu'il faut avoir une attitude frileuse.

Toujours dans le même ordre d'idées, permettez-moi de faire un peu de sous-régionalisme : je suis un représentant du sud-est et, à ce titre, je m'inquiète. Qu'allez-vous conseiller à des agriculteurs dont le seul débouché est le bétail qu'il soit « viandeux » ou laitier ? Le climat et la qualité des sols ne permettent guère une grande diversification.

Dans le sud-est, depuis quelques semaines, la rentabilité est inférieure aux coûts et, quand on ne peut plus parler de bénéfice mais uniquement de perte, on va inexorablement vers la faillite. Les délais que les banques accordent masquent très partiellement la gravité du problème. A mes yeux, il n'y a qu'une seule manière de sauver l'agriculture du sud-est : c'est de continuer, voire de renforcer le subventionnement, sous quelque forme que ce soit.

Evidemment, vous pourrez toujours me répondre que vous faites vôtre la thèse de Jacques Delors qui a déclaré à titre personnel qu'il préconisait l'octroi d'une garantie de revenus aux exploitants pour rémunérer le rôle qu'ils jouent dans la vie des zones rurales, au delà de leur activité de production.

Voilà une belle phrase, bien envoyée, un cliché séduisant. Mais au delà de l'intention, il n'y a rien de précis, si ce n'est une promesse. Une promesse qui n'a pas rassuré le Sénat français qui vient de repousser le budget de l'Agriculture parce que les crédits proposés présentés par le ministre étaient la preuve que l'agriculture n'est plus une priorité pour le gouvernement français.

Admettez, monsieur le ministre, qu'on pourrait formuler la même critique à l'égard de notre budget 1991 de l'Agriculture. Les promesses ne suffisent plus; il faut que le gouvernement propose des mesures concrètes, chiffrées, réalistes.

Quant aux mesures compensatoires, pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est par une aide aux revenus de 120 000 francs étalée sur cinq ans, que vous allez calmer les justes appréhensions des agriculteurs ?

Quant au gel des terres, il s'agit d'une mesure psychologiquement indéfendable pour les agriculteurs, sans dire qu'ils sont assez calculateurs pour ne mettre en jachère que les terres les moins rentables; indéfendable aussi pour l'environnement et l'entretien du paysage. Je n'ai rien vu dans le budget qui permette d'encourager ce qu'il est convenu d'appeler les jachères énergétiques.

A vrai dire, j'espérais qu'on aurait pu déceler au travers de ce budget des mesures significatives en faveur de la production du non-alimentaire; je n'ai pas vu non plus qu'on avait augmenté les crédits pour accorder une prime supplémentaire d'incorporation des céréales dans l'alimentation animale.

Enfin, je n'ai pas vu de poste réservé à la prépension des agriculteurs, ni pour d'autres mesures sociales, ni pour alléger les charges de ceux qui en ont besoin de manière urgente.

Bref, des mesures déjà préconisées par la Communauté européenne ne se retrouvent pas dans ce budget qui ne traduit pas non plus une véritable prise en compte des difficultés que les agriculteurs rencontrent.

Vous me direz qu'il vous faut attendre le résultat des négociations de l'Uruguay Round et que c'est la Communauté européenne qui fixe la politique agricole. C'est vrai, en partie, mais il ne faut plus se borner à indiquer aux cultivateurs des pistes de réflexion; il faut maintenant des propositions de démonstration, chiffrées, précises et surtout réalistes.

Prenons un exemple : vous plaidez vous-même pour une reconversion du secteur céréalier; or vous savez, comme moi, que l'huile de colza pourrait remplacer le diesel sans devoir nécessiter des travaux d'adaptation au moteur. Pourquoi ne pas avoir prévu un abaissement des accises pour un tel produit de remplacement ? Pourquoi ne pas avoir prévu un crédit pour lancer une opération

de ce genre ? C'est par des propositions aussi ponctuelles que vous donnerez un peu d'espoir à la classe agricole, qui est en plein désarroi et qui craint, à juste titre, pour sa survie.

**M. De Keersmaecker**, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Votre avant-dernière phrase m'a échappé, monsieur Bouchat.

**M. Bouchat**. — Je disais que l'huile de colza pourrait remplacer le diesel. M. Herman, que vous connaissez comme moi, m'a informé d'une étude menée par la Communauté européenne en ce sens.

**M. De Keersmaecker**, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Cette mesure concerne la politique énergétique qui est évidemment décidée au niveau de la Communauté. Mais vous parliez d'un crédit...

**M. Bouchat**. — Je regrettais l'absence de crédit pour favoriser une telle opération. Un abaissement des accises pour encourager l'usage d'un tel produit de remplacement n'a pas été prévu non plus.

**M. De Keersmaecker**, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Vous pourriez vous adresser à M. Maystadt.

**M. de Seny**. — Nous le ferons ensemble.

**M. Bouchat**. — J'adresse cette remarque au membre du gouvernement que vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, mais je ne manquera pas d'entreprendre M. Maystadt à ce sujet.

Enfin, vous venez de présenter au Conseil des ministres le « memorandum belge des céréales ». Vous y proposez une série de mesures qui visent, toutes, le long terme mais j'aimerais savoir quelles sont les propositions à court et moyen terme que vous formulez, pour tirer le secteur céréalier belge du marasme ? Quand on sait que 70 p.c. des céréales sont produites en Wallonie, vous comprenez que votre réponse, dans le cadre des discussions sur la régionalisation de l'agriculture, revêt une importance capitale.

J'aborde à présent la deuxième partie de mon intervention. Premièrement, je parlerai des mesures prises après l'épidémie de peste porcine. Il n'entre pas dans mes intentions de critiquer le bien-fondé des mesures prises; elles empêcheront, sans doute, la répétition du drame vécu par les éleveurs du nord du pays. Par contre, vous devez convenir que les mesures d'ensemble entraîneront la disparition de l'élevage traditionnel familial porcin de Wallonie. Je veux croire que telle n'est pas votre intention.

Savez-vous que plus de 5 000 exploitations sur les 21 000 recensées comptent moins de 15 porcs et que la grosse majorité se trouve en Wallonie ? Ces petites exploitations familiales sont un des moindres risques de la dispersion de la maladie. Ce sont elles qui seront très durement touchées par des mesures qui s'avèrent nécessaires pour les élevages industriels.

Pouvez-vous obliger un exploitant élevant quelques porcs à titre de revenus d'appoint ou dans l'optique d'avoir un produit de vente de haute qualité à investir plusieurs centaines de milliers de francs pour répondre aux normes impératives de votre arrêté ? Un nouvel arrêté ministériel ne pourrait-il adapter les mesures à la réalité économique et à l'absence presque totale de risques épidémiologiques de ce type d'exploitation ?

Deuxièmement, la brucellose. Tout en vous félicitant tout d'abord de la rapidité avec laquelle vous avez pu dégager des moyens financiers nationaux extraordinaires pour mettre fin à l'épidémie de la peste porcine, j'ai le regret de constater que ni précédemment ni dans l'actuel budget on ne retrouve la même volonté d'en terminer une fois pour toutes avec la brucellose, grâce à des moyens financiers proportionnels au drame que vivent certains éleveurs wallons.

Une action spectaculaire a été menée dans le nord de la province de Luxembourg; M. Bock vient d'en parler. Le bilan sanitaire établi judicieusement par votre administration a donc fait

apparaît un taux d'infection exceptionnel mais vous n'avez pas pris de mesures exceptionnelles. En effet, peut-on dire aujourd'hui que la situation est meilleure qu'au début de l'année ?

Bien sûr, vous avez pris, il y a un an, un arrêté ministériel organisant spécifiquement la lutte dans la province de Luxembourg, mais il eût fallu que le bilan sanitaire soit accompagné de mesures spécifiques. Vous aviez annoncé, du reste, une plus juste indemnisation des agriculteurs sinistrés, notamment par une prime à la séquestration du bétail et une meilleure prise en compte de la perte réellement subie suite au plan d'éradication.

En outre, je vous signale que le nouveau système d'attestations, imposé par votre arrêté ministériel, pénalise lourdement les agriculteurs luxembourgeois lorsqu'ils sont amenés à vendre du bétail dans le commerce traditionnel: pénalité de plus ou moins 1 500 francs par tête de bétail, vendue avec les mêmes certifications sanitaires que partout ailleurs dans le pays. Pourquoi ces frais supplémentaires ne sont-ils pas pris en charge par le Fonds sanitaire ou par le budget de l'Agriculture ?

Je vous signale également le mécontentement des vétérinaires luxembourgeois. Dans votre plan de lutte « antibrucellose », les vétérinaires traitants ne pourront plus faire les prises de sang. Je comprends le besoin d'éliminer le risque de fraude, mais tout le monde sait que celle-ci est le fait de quelques fermiers marchands, transporteurs et aussi de quelques vétérinaires. Mais de là à pénaliser l'ensemble de la profession vétérinaire, il y a un pas que l'on ne peut franchir. En réalité, c'est à cause du laxisme et du manque de courage des inspections vétérinaires que toute la profession va être injustement pénalisée.

En conclusion de mon intervention sur la brucellose, je vous dirai que le monde agricole luxembourgeois souhaite que l'on ne parle plus de mesures à prendre mais que l'on agisse rapidement. Suite à des lenteurs aussi coupables, les gens de terrain s'interrogent, des polémiques stériles se développent et les partisans les plus convaincus d'une solution rationnelle et scientifique se découragent.

D'autres intervenants ont évoqué le problème de la leucose, provoquée par l'arrivée massive de bétail en provenance de la défunte Allemagne de l'Est, bétail fortement infecté, et de la décision de la Communauté européenne d'arrêter, en 1991, la vaccination contre la fièvre aphteuse. Je n'y reviendrai pas mais je vous demande d'y être extrêmement attentif, notamment par la mise sur pied d'un service spécifique qui tienne compte des risques épidémiologiques provenant de l'introduction anarchique du bétail étranger. Ce service devrait, avant tout, avoir un rôle préventif et ne pas se contenter de dresser un plan de lutte lorsque l'imprévoyance aura permis à la maladie de se réinstaller. Il serait plus intelligent de changer le mécanisme d'action des services vétérinaires qui réagissent après l'installation de la maladie mais qui n'ont pas les moyens d'agir préventivement.

Le CER, installé à Marloie, ne pourrait-il pas être le point de départ de ce nouveau service, pour la partie wallonne en tout cas ? (*Applaudissements.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Capoen.

**De heer Capoen.** — Mijnheer de Voorzitter, de bespreking van de begroting van Landbouw wordt overschaduwed door de slotconferentie van de Uruguay Round in het kader van de GATT, die een paar kilometer hier vandaan plaatsvindt. Deze onderhandelingen zullen inderdaad in de komende jaren bepalend zijn voor het inkomen van de landbouwers. Dat inkomen was de jongste tijd aantrekkelijker geworden. In 1989 was het paritair inkomen aanzienlijk gestegen, maar dit jaar wordt die stijging helemaal tenietgedaan. Daarenboven wordt in het kader van die Uruguay Round voorgesteld de subsidiëring in de landbouw met 30 pct. te verminderen tegen 1995, wat België overigens al gedeeltelijk gedaan heeft.

De landbouwers zijn zich bewust van de gevolgen van de GATT-conferentie en zien de toekomst somber in zoals mocht blijken uit de boerenbetoging van gisteren in de straten van Brussel.

Het standpunt van de Europese Gemeenschap ten aanzien van de eisen van de Amerikaanse landbouw is behartenswaardig en

wij hopen dat de Gemeenschap het blijft verdedigen. Toch kunnen wij er niet onderuit dat in de toekomst de druk op de subsidiëring zal toenemen, zowel extern, van buiten Europa dus, als intern, bijvoorbeeld vanuit de groene beweging.

De GATT-conferentie zal positief zijn, voor zover uit de onderhandelingen conclusies worden getrokken inzake kwaliteitsverbetering en verhoging van de toegevoegde waarde, want het zijn toch die factoren die voor een groot stuk de marktpenetratie van een produkt bepalen. Ik geef toe dat het beleid van de staatssecretaris de voorbije jaren gericht was op kwaliteit en toegevoegde waarde. De maatregelen in verband met de dierengeneeskunde, bijvoorbeeld in het kader van Sanitel, zijn daar het bewijs van. Ingevolge de ervaring met de varkenspest wil de minister die maatregelen nu uitbreiden tot de varkenssector. Overigens steunen wij de maatregelen die de kwaliteit in de varkenssector willen verbeteren, de gezondheid van de veestapel beheersen en de handelsstructuren moeten verbeteren. Vóór het reces hebben wij de maatregelen die de kwaliteit in de varkenssector willen verbeteren, de gezondheid van de veestapel beheersen en de handelsstructuren moeten verbeteren. Vóór het reces hebben wij de staatssecretaris gevraagd lessen te trekken uit de jongste catastrofe in de varkenssector. De staatssecretaris heeft dat gedaan. Wij wensen hem volharding toe in zijn onderneming, maar willen hem toch volgende waarschuwing mee geven. Wij zouden niet akkoord kunnen gaan met maatregelen die de kleine familiale landbouwbedrijven uitsluiten.

Voorts vinden wij dat het wetenschappelijk onderzoek inzake landbouw verder moet worden ondersteund. Ook aan de Nationale Dienst voor afzet van land- en tuinbouwprodukten moeten de nodige middelen worden toegewezen. Voor het integraal ketenbeheer, dat de kwaliteit en de toegevoegde waarde moet verhogen, moeten er eveneens meer middelen en personeel komen.

Ik steun de opmerking van de heer Vanhaverbeke in verband met de buitendiensten die in de toekomst in belang zullen toenemen door de druk die op de landbouw wordt uitgeoefend. Ik denk hier onder meer aan een dienst rechtsvoorlichting, die niet alleen een marketingfunctie heeft naar de consument toe, maar die ook een soort schakel kan zijn tussen de landbouwer en het wetenschappelijk onderzoek en de nieuwe technieken.

Ik wens meer uitgebreid in te gaan op het punt leefmilieu en landbouw. In de loop van het jaar werd er een conferentie georganiseerd tussen de ministers van Leefmilieu en Landbouw, waar een actieprogramma werd opgesteld ten einde de landbouw meer milieuvriendelijk te maken. In landbouwmilieus is men zich ervan bewust dat het zo niet verder kan. De landbouwer is trouwens de eerste die moet kunnen beschikken over een gezonde bodem, gezonde lucht en zuiver water.

Zoals de heer Bouchat heeft gesuggereerd in verband met de energie is het niet onbelangrijk na te gaan of de landbouw geen oplossing kan vinden voor problemen van overproductie door mogelijkheden tot omschakeling. Ik denk aan tewerkstelling en inkomensmogelijkheden in de non-foodrichting, dus het voortbrengen van grondstoffen voor de industrie, en in de richting van productie van energie.

Mijnheer de staatssecretaris, ik weet dat u op Europees vlak reeds heel wat inspanningen heeft gedaan voor bijvoorbeeld bioethanol. Wij menen echter dat deze filière meer aandacht verdient omdat ze verschillende uitwegen biedt, onder meer voor het leefmilieu. Wij zijn niet voor het algemeen toepassen van de formule van braakligging, die maar voor bepaalde gebieden nuttig is en die misschien kan worden vervangen door het telen van nieuwe produkten die nieuwe grondstoffen voor de landbouw kunnen voortbrengen of energie voor onze industrie of voor onze economie in het algemeen. Daardoor kunnen nieuwe inkomens worden geschapen voor landbouwers in gebieden die op klimatologisch of structureel vlak benadeeld zijn.

Tot slot hoop ik dat bij de onderhandelingen die nu worden gevoerd en die gevolgen zullen hebben voor de toekomst, het gemeenschappelijk landbouwbeleid zoals het aanvankelijk was opgevat, zal worden behouden. Het is daarbij belangrijk dat de zelfvoorziening van de Europese Gemeenschap een prioriteit blijft in het belang van de landbouw en de voedselvoorziening in het algemeen. Wij onderstrepen ook dat de landbouw, naast de economische, nog een maatschappelijke functie heeft. Alleen daarvoor verdient zij de nodige steun en waardering. Het gemeenschappelijk landbouwbeleid moet worden gezet, wat er ook moge gebeuren tijdens de Uruguay Round en wat ook de houding moge

zijn van de grote landbouwlanden zoals de Verenigde Staten en Canada die een zuiver economische landbouw voor ogen hebben. Deze formule kan niet worden ontwikkeld in de Europese structuren en past niet in de mentaliteit van onze familiale bedrijven. (Applaus.)

**M. le Président.** — Trois orateurs doivent encore intervenir dans ce débat: MM. de Seny, Falise et Houssa, ce dernier devant développer son interpellation.

Je crois que le vœu unanime est de pouvoir terminer ce matin la discussion relative à la section Agriculture et d'entendre, dès lors, la réponse du ministre.

En conséquence, il conviendrait que chacun fasse preuve de son esprit de synthèse habituel.

La parole est à M. de Seny.

**M. de Seny.** — M. le Président, il est toujours délicat de figurer parmi les derniers orateurs, car c'est à eux qu'il incombe de rattraper le retard. Je serai néanmoins le plus bref possible.

Le problème de l'importation du bétail en provenance des pays de l'Est a suffisamment été abordé par mes prédécesseurs; je passerai donc les détails pour l'examiner surtout en profondeur.

En fait, d'astucieux marchands de bétail ont profité de la réunification allemande et sans doute même déjà de l'ouverture de la frontière de l'Allemagne de l'Est, pour y acheter du mauvais bétail à vil prix et le revendre au prix fort dans les pays limitrophes de la CEE, dont la Belgique.

Les quantités ainsi commercialisées sont telles que les cours de la viande s'effondrent, spécialement à partir du milieu de l'année 1990.

Dès ce moment, on pourrait déjà se poser la question de savoir si les frontières de l'ancienne RDA avec les autres pays de l'Est — je veux parler de la Pologne, de la Roumanie, via la Tchécoslovaquie — sont bien étanches.

A la question que je vous posais à ce sujet dès la fin du mois d'août, vous me répondiez le 9 octobre. Vous confirmiez l'analyse que je viens de faire en assurant que la Commission européenne avait déjà pris des mesures pour éviter une chute des cours — achats à l'intervention, restitutions à l'importation — et que des mesures structurelles allaient bientôt être appliquées en Allemagne de l'Est. Il s'agirait d'accords pris par la RFA pour exporter sur des marchés tiers à la CEE et par la RDA pour écouler sa viande bovine vers l'URSS et la Roumanie. Vous ajoutiez encore que les perturbations évoquées ne devraient donc être que temporaires.

Néanmoins, le prix de la viande continue à chuter pour tomber d'environ 15 p.c. depuis janvier 1990, surtout dans notre pays. Rien que pour la semaine du 9 au 15 novembre, le prix du bétail vif n'atteignait plus, dans notre pays, que 91 p.c. de la moyenne du Marché commun.

Cette chute n'est donc pas explicable, selon moi, par la simple hausse de production, inférieure à 4 p.c., ni par la baisse interne de la consommation ou de nos exportations suite au conflit du Golfe.

C'est donc bien que les mesures soi-disant prises par la RDA et la RFA et l'intervention de la Commission du Marché commun sont certainement insuffisantes, voire même inexistantes, du moins à l'égard de la Belgique.

Je pense même pouvoir dire que les quantités qui nous arrivent sont telles qu'au lieu d'exporter vers l'URSS et la Roumanie, on pourrait facilement soupçonner que les pays limitrophes de la RDA et cette dernière elle-même profitent de l'ouverture de ses frontières pour participer à ce qu'il faudrait bien appeler un vaste trafic illicite de viande bovine d'autant plus grave qu'il se pratique sans égards pour les normes sanitaires.

Pourtant, sur le plan sanitaire, toujours à ma question de la fin du mois d'août, vous me répondiez, rassurant, que l'importation de bovins d'élevage et de rente aurait été suspendue pour des raisons de leucose, que seuls étaient encore admis à l'importation des bovins d'abattage immédiat et des veaux de moins de quinze jours, l'importation de viande fraîche étant du ressort de l'IEV c'est-à-dire du ministère de la Santé publique et qu'enfin, l'Allemagne de l'Est a entamé un programme d'abattage systématique des bovins atteints de leucose.

Et puis, c'est l'opération coup de poing des JAP de ce 20 novembre, au poste frontière d'Eynatten. On vous en a suffisamment parlé pour que je n'y revienne plus sauf pour dire que, contrairement aux assurances qui nous ont été données par nos voisins de RDA et de RFA, l'importation en transit de bétail atteint de leucose a bien perduré.

J'espère que nous aurons la dignité de ne pas faire payer par les JAP les frais des analyses qui ont été effectuées lors de l'opération d'Eynatten, qui devraient, me semble-t-il, être supportés par la collectivité.

Cette importation par la frontière d'Eynatten a été effectuée à l'insu de tous. Il s'agirait alors d'un véritable trafic de marchands sans scrupules. Cette hypothèse semblerait fort plausible si l'on sait, en plus, que certains jeunes producteurs, auteurs de l'opération d'Eynatten, ont reçu la visite d'inconnus les menaçant de représailles au cas où ils continueraient leurs opérations à la frontière.

L'analyse qui précède amène une série de suggestions d'actions, que j'aimerais vous voir prendre en association avec tous les ministres responsables des départements de la Santé publique, des Finances, de la Justice, de la CEE et des Affaires étrangères des pays concernés.

N'est-ce pas le moment de décider, en accord avec les pays du Benelux, l'interdiction absolue d'importer des bovins vivants, de toutes catégories, provenant de l'ancienne RDA? Les collègues qui m'ont précédé à cette tribune ont fait la même suggestion. Cette mesure, le *stamping out*, a, me semble-t-il, été prise lors de la récente épidémie de peste porcine dans notre pays. N'est-il pas possible de l'appliquer à l'intérieur de l'ancienne RDA? Vous l'avez d'ailleurs laissé entendre lors de votre réponse à ma question, au mois d'octobre.

En attendant, le Benelux ne peut-il décider de fermer sa frontière de façon absolue à toute importation de bovins vivants, que ce soit pour l'abattage ou pour le transit? Admettons que l'importation de viande, c'est-à-dire de bétail abattu, puisse se poursuivre. Quelle garantie avons-nous cependant que les camions pénétrant en Belgique avec du bétail sur pied, que ce soit pour le transit ou pour l'abattage, ne seront pas déchargés, en dehors de tout contrôle à l'intérieur de notre pays sans rejoindre l'autre frontière ou un abattoir? Vous ne pouvez pas garantir que chaque camion, même plombé, est suivi sur tout notre territoire, pour vérifier si le bétail n'est pas déchargé entre-temps. Je souhaite recevoir des garanties à cet égard.

Sur le plan judiciaire, si ce n'est déjà fait, ne devriez-vous pas demander aux parquets compétents de rechercher et de poursuivre les marchands et intermédiaires de toutes espèces qui, au mépris de tout règlement, trafiquent du bétail malade, au détriment de tous, par des importations sauvages? Il s'agit ici bien évidemment d'actions qui relèvent plus du ministre de l'Intérieur et de la Justice, mais j'aimerais savoir si vous en avez pris l'initiative.

A défaut de prendre l'une de ces mesures, pouvez-vous me dire quelles mesures concrètes ont déjà été prises ou sont à l'étude? Je sais que des réunions se sont tenues au niveau du Benelux entre les divers responsables de l'IEV. D'autres mesures ont également été prises par votre cabinet et, contrairement à ce que certains prétendent, vous n'avez certainement pas été inactif à cet égard.

En ce qui concerne les négociations du GATT, même les prévisions les plus optimistes prévoient une perte d'emplois dans le secteur de l'agriculture. Comme il s'agit d'indépendants, ceux qui ne vont pas résister ne pourront même pas bénéficier du chômage; à peine, peut-être, pourront-ils émarger au minimum.

Dans le domaine de l'emploi, notre société, dans des cas similaires, a consenti — parfois sous une forte pression syndicale, il est vrai, mais toujours à juste titre — de gros efforts pour le maintien de l'emploi, soit par la préemption, soit par le reclassement. Cela s'est vu spécialement pour la sidérurgie européenne et, encore récemment, dans notre pays, la Région wallonne vient d'investir près de trois milliards à la FN de Herstal et la Communauté française quelques milliards pour le maintien de l'emploi des enseignants.

Les agriculteurs qui ont manifesté hier dans les rues de Bruxelles ne valent-ils pas autant que d'autres travailleurs? Ne devriez-

vous par rechercher, avec notre gouvernement, des formules similaires pour les agriculteurs belges? Prépension, indemnités pour cessation de travail ou reclassement ne devraient-ils pas être proposés à ceux d'entre eux qui en feraient la demande? A travers vous, je veux, en ce domaine, faire appel à l'imagination de tout le gouvernement pour que la justice sociale, qui fait la fierté de nos pays, soit également une réalité pour le monde agricole. La politique, on le voit souvent, est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire.

J'en arrive à l'association des Régions aux fonds et parastataux à caractère agricole. J'ai encore lu récemment dans la presse que, malgré l'existence de mécanismes de concertation. M. le ministre Lutgen continuait à se plaindre. Pourriez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, informer le Sénat sur la situation réelle?

Personnellement, je me réjouis de la réponse que vous avez bien voulu donner à la question que je vous avais posée lors des travaux de la commission, à la suite d'une déclaration, pour le moins inquiétante, faite par un membre de votre parti au sujet de la régionalisation de l'agriculture. D'autant que vous avez bien voulu faire suivre cette réponse d'un document reprenant diverses statistiques qui, à mon sens, démontrent qu'il existe évidemment des cas où l'association de plusieurs à une œuvre commune peut — et pourquoi pas! — se révéler bénéfique à chacun des partenaires.

Il reste néanmoins qu'en application des lois du 8 août 1988, le gouvernement s'est engagé à ce que les Régions soient associées à la gestion des fonds et parastataux à caractère agricole, tels le FA, le FIA, l'ONL et l'ONDAH. Vous y avez d'ailleurs consacré une dizaine de réunions, dans le cadre d'un groupe de travail technique mixte « agriculture ».

Selon mes renseignements, ce groupe a pu mettre au point un protocole d'accord, que vous avez pu transmettre au Premier ministre, au début du mois de mai dernier, pour qu'il soit soumis au *kerncabinet*.

Pour les différents organismes, des variantes ont été prévues, notamment quant à la répartition des mandats. Le *kerncabinet* devait trancher en ce qui concerne ces variantes et faire parvenir ensuite un document « définitif » aux Exécutifs, pour approbation. Une solution était espérée avant les vacances.

Le but que vous poursuivez ainsi est de permettre aux Régions de faire valoir leur spécificité, particulièrement dans l'application de la politique agricole, surtout européenne.

J'aimerais savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous avez suffisamment rappelé, à qui de droit, l'urgence de l'examen de votre proposition et qui, selon vous, freine son adoption.

A ce sujet, j'ai entendu — et on croit rêver — que l'une des difficultés consistait à savoir comment intégrer la Région bruxelloise dans cette problématique!

Je pense que si quelque part la volonté d'aboutir n'existe pas, il est évidemment toujours possible de trouver des prétextes pour freiner la décision.

Ne pensez-vous pas que les propositions ainsi formulées pourraient déjà être appliquées par vous-même, de manière pratique, sans attendre un accord formel du *kerncabinet*? Je rappelle qu'il faut aussi veiller au bon fonctionnement et à la préservation des administrations centrales qui existent déjà, en ce qui concerne la concertation au niveau de l'agriculture nationale. Il me paraît opportun de vous signaler, monsieur le secrétaire d'Etat, combien sont mal organisés les contacts entre le CTI, organisme central, et les organismes décentralisés qui sont, pour la Région wallonne, Elinfo et, pour la Région flamande, le VRV. Cette mauvaise communication entre ces services serait due à la personnalité du responsable du CTI. Il semble que le service central est non seulement complètement démotivé mais que son équipement informatique laisse plus qu'à désirer.

Pourriez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, vous préoccuper de savoir si ce service peut reprendre vigueur et, enfin, donner les résultats attendus?

Je vous parlerai enfin — et c'est une interprétation personnelle — du fonctionnement du Fonds d'investissement agricole. Les mécanismes de ce fonds viennent d'être réactualisés. Chacun sait que beaucoup d'exploitants agricoles rencontrent de graves difficultés, principalement dues à un endettement excessif, lequel a

pour conséquence de les rendre extrêmement fragiles face aux nombreux aléas qui constituent finalement la principale caractéristique de ce type d'exploitation.

J'estime que le fonctionnement du Fonds d'investissement agricole contient, en lui-même, un effet pervers puisque la seule manière de pouvoir bénéficier de ce fonds est de devoir emprunter, même dans l'hypothèse où l'exploitant détiendrait déjà les capitaux disponibles.

Ne pensez-vous pas qu'une aide à fonds perdu, pour ceux qui apporteraient la preuve qu'ils ne disposent pas des capitaux nécessaires, serait plus adaptée aux circonstances actuelles?

Avant de conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais attirer votre attention toute spéciale sur une proposition que je compte, avec des collègues de tous les partis, déposer cette semaine sur le bureau du Sénat. Il s'agit d'une proposition qui a pour objectif de promouvoir, dans notre pays, l'utilisation du bio-éthanol.

Vous connaissez aussi bien que moi les avantages de ce produit dans le contexte d'excédents agricoles que nous connaissons actuellement. Cette proposition, quasi miraculeuse, est, à mon sens, de nature à résoudre à la fois de très nombreux problèmes puisqu'elle permettra, entre autres, d'optimiser notre pétrole « vert », dans le cadre d'une politique d'environnement active et, tout en assurant notre sécurité énergétique, elle pourra apporter une alternative crédible, spécialement à nos productions céréalières.

Par cette proposition, tous pouvoirs seraient accordés au ministre des Finances de moduler la taxation sur les produits pétroliers contenant un pourcentage suffisant de produits issus de notre agriculture.

J'émetts le vœu que, dès à présent, vous fassiez tout ce qui est en votre pouvoir pour soutenir de façon active l'heureux aboutissement de cette proposition.

Serait-il impossible que notre pays, tout comme la France, soit parmi les premiers à promouvoir cette production et, pourquoi pas, à faire en sorte qu'une industrie appropriée soit installée dans notre pays pour ce faire?

Je voudrais, en conclusion, vous assurer que l'ensemble des suggestions contenues dans mon exposé ne concourent toutes qu'au seul but, qui est également le vôtre, de rencontrer l'intérêt de tous les agriculteurs de ce pays.

Je les exprime dans un esprit constructif puisque pour l'ensemble, tout comme mon groupe, je voterai le budget de l'agriculture 1991 à propos duquel, uniquement par économie de temps, je n'ai pas souligné les points positifs. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Falise.

**M. Falise.** — Monsieur le Président, compte tenu de l'heure avancée, j'ai l'intention de résumer quelque peu l'intervention que je me proposais de faire. En effet, il nous faut encore entendre la réponse du ministre, or, ventre affamé n'a pas d'oreilles... Toutefois, je ne voudrais pas que le fait de résumer déforce la portée de mon discours qui est assez différent de celui de mon prédécesseur à cette tribune, dans la mesure où il s'efforce de traduire fidèlement la pensée de mes mandants de l'arrondissement de Thuin, c'est-à-dire les agriculteurs et les habitants d'une région agricole. Aussi, il y sera question principalement de la régionalisation de l'agriculture.

En effet, la nouvelle structure de l'Etat belge a notamment eu pour conséquence que l'agriculture se trouve isolée à la fois du secteur économique et de la gestion du cadre de vie rural. La concertation annoncée s'est très laborieusement mise en place et ses résultats, selon d'aucuns, seraient insuffisants. De plus, la participation des Régions au FIA et au Fonds agricole notamment est toujours en négociation.

Vérité aveuglante, les atouts wallons, dans le domaine agricole, sont spécifiques, chacun s'accorde à le reconnaître. La production traditionnelle est bien implantée en Wallonie, la Flandre s'adonnant surtout aux cultures hors sol, à l'horticulture et à la production de fruits. De plus, la Wallonie dispose d'excellentes terres et il est vrai que la situation parcellaire y est relativement

plus intéressante, ce qui est précieux à l'époque des quotas. Un atout supplémentaire pour elle réside dans la possibilité de diversification de la production. N'oublions pas l'existence de centres de recherche agronomiques de haut niveau en Wallonie. Enfin, la valeur professionnelle et la compétence des agriculteurs wallons sont généralement reconnues.

Mais si les atouts de l'agriculture wallonne sont spécifiques, ses problèmes, sur le plan agricole, ne le sont pas moins.

Les productions hors sol à haute valeur ajoutée et les productions horticoles sont aujourd'hui pratiquement inexistantes en Wallonie.

Les mécanismes, tant d'aide financière que d'encadrement technique, ne lui permettent pas de prendre, au niveau de certaines productions, un nouvel élan de développement.

De même, en matière de productions traditionnelles comme dans les secteurs de diversification, il est impérieux de renforcer en Wallonie les structures de transformation.

La sous-représentation de certaines activités économiques, dans le sud du pays, n'est pas sans rapport avec la politique déployée en matière de fonds d'investissements agricole. A ce propos, mon rapport complet, qui se trouve entre les mains du ministre, fait état de chiffres éloquentes que le manque de temps m'empêche de citer. Ils mettent en évidence la disproportion assez importante entre, d'une part, les investissements et la main-d'œuvre, et, d'autre part, le volume de certaines productions, par catégories comparées.

Pourtant, dans les limites de ses compétences, la Région wallonne s'efforce de faire ce qu'elle peut en matière d'abattoirs, dans le domaine du lait, dans la production des céréales en soutenant notamment les coopératives wallonnes, ainsi que dans la production sucrière.

Si une réforme s'impose, quelles en sont les conditions pour qu'elle s'avère fructueuse et équitable? Nous en distinguons six, et en premier lieu le maintien d'un département national de l'Agriculture.

Nous sommes conscients du fait que vis-à-vis de l'Europe, la Belgique doit disposer d'un seul négociateur.

En deuxième lieu, il s'agirait de regrouper les compétences agricoles au niveau régional. Le monde agricole témoigne d'un besoin de plus en plus évident d'avoir face à lui un interlocuteur précis, responsable et fiable et l'instauration d'un vrai ministère de l'Agriculture au sein de la Région wallonne serait la réponse indispensable à cette nécessité. L'efficacité de toute politique agricole passe par là. Le monde des agriculteurs en est parfaitement conscient et le revendique calmement.

La troisième condition est la nécessité de disposer d'une clé de répartition convenable. Des chiffres ont déjà été avancés. Pour ne citer qu'un exemple, évoquons la proposition de loi Ducarme, inspirée de la répartition des engagements nationaux des cinq dernières années pour les dossiers d'investissement des agriculteurs et de leurs coopératives.

Quatrième condition: un vrai pacte de politique agricole wallonne. Avant d'entamer des négociations, éventuellement délicates, entre Communautés, il conviendrait que l'agriculture wallonne puisse disposer d'une contribution suffisante et que les diverses formations politiques s'engagent à garantir celle-ci, qui pourrait éventuellement être accrue au fil du temps. Il serait également souhaitable d'assurer le maintien des aides spécifiques déterminées par les Communautés européennes.

Cinquième condition: l'organisation d'une structure agricole efficace. Contrairement à la situation existant en Flandre, il n'existe pas en Wallonie de structure d'encadrement de l'agriculture suffisamment solide pour tenir la route dans les conditions actuelles et surtout futures. Je pense ici aux intervenants financiers, aux assurances, aux structures de commercialisation et d'encadrement de la production agricole, aux structures d'interface avec le secteur agro-industriel et d'insertion dans de grands réseaux de partenariats internationaux.

Il existe, certes, en Wallonie de multiples appareils qui assurent le fonctionnement de son agriculture mais, étant répartis en de nombreuses unités de petites dimensions et souvent trop diversifiées, ils seront inévitablement fragilisés lors de l'instauration du grand marché de 1993.

Il faut donc que la Wallonie, parallèlement aux nouveaux outils institutionnels et administratifs, mette en place des structures agricoles et agro-alimentaires homogènes permettant de garantir quatre fonctions: la fonction financière, la fonction de production et de commercialisation et notamment les missions d'encadrement, la fonction de formation et de recherche, la fonction de définition de la politique agricole.

Sixième condition: une dynamique agricole régionale. Il conviendrait de mobiliser toutes les énergies pour que ce secteur soit bien organisé, sachant que l'agriculture et le secteur agro-alimentaire sont deux créneaux essentiels pour le devenir économique de la Wallonie et, par conséquent, du pays. Or, les agriculteurs sont maintenant en proie à une inquiétude touchant parfois à l'angoisse.

En conclusion, nous pouvons considérer, hors déclaration franchissante à visées médiatiques, que la spécificité des atouts et des problèmes de l'agriculture wallonne, que la logique de la métamorphose institutionnelle belge et du fédéralisme économique mis en œuvre, que les chiffres traduisant les disparités de traitement des régions, que les conséquences perverses de l'application en Wallonie de dispositions légales nationales comme le FIA ou les quotas, que les enseignements de la deuxième phase de régionalisation plaident puissamment pour une agriculture régionalisée. La troisième phase de la réforme institutionnelle doit penser à y pourvoir. Beaucoup de sages, dans le nord de notre pays, commencent à le souhaiter à leur tour.

Pour les agriculteurs que je représente, cette régionalisation est souhaitable mais, bien entendu, elle ne pourra se faire qu'aux conditions qui ont déjà été énumérées, c'est-à-dire le maintien d'un département national de l'Agriculture, le regroupement des compétences agricoles au niveau régional, la négociation d'une clé de répartition équitable des budgets, le maintien des aides aux régions défavorisées et surtout, un pacte de politique agricole wallonne entre tous les partis, garantissant une préoccupation constante et efficace de tous les acteurs politiques, sans exceptions.

Les quelques éléments de réflexion qui précèdent montrent bien qu'en cette matière délicate, les slogans n'ont plus leur place, et pas davantage les préjugés. Seule doit y trouver sa place la poursuite de l'intérêt général, et particulièrement de l'intérêt des entreprises familiales agricoles wallonnes. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Houssa pour développer son interpellation.

**M. Houssa.** — Monsieur le Président, j'avais introduit une demande d'interpellation sur l'importation du bétail en provenance des pays de l'Est, immédiatement après l'intervention des JAP à Eynatten le 20 novembre dernier. Cette interpellation a été reportée pour être jointe au débat de ce jour. Je le regrette et je devrais rappeler certaines déclarations faites par des collègues qui m'ont précédé à cette tribune.

L'agriculture wallonne est en crise: c'est une certitude. Les prix des productions agricoles ne cessent de baisser. On peut même parler d'effondrement des prix en ce qui concerne le bétail de réforme.

La situation est devenue particulièrement préoccupante dans la région herbagère liégeoise — dont je suis un parlementaire — à la suite de l'importation massive de bétail en provenance des pays de l'Est. Le type de bétail importé présente une carcasse analogue au bétail de réforme de cette région. Les prix de ce bétail de réforme ont chuté en 1990 d'environ 40 p.c.

Le nombre de bêtes de boucherie autorisées à l'importation par licences pour la seule RDA serait de 9 170 unités pour les mois d'août et septembre 1990.

La réunification allemande va libéraliser les échanges. Il est à craindre que ces importations de bétail de boucherie trouvent un nouveau prolongement, sans savoir si du bétail en provenance d'autres pays de l'Est ne peut actuellement transiter par l'Allemagne pour gagner notre pays.

Alors que les pays de l'Est et la Russie connaissent un déficit alimentaire sans précédent, des quantités importantes de bétail sont exportées vers nos pays occidentaux à des prix défiant toute concurrence. C'est un véritable paradoxe.

La RFA a reçu un quota laitier complémentaire de 6 milliards de litres lors de son unification avec la RDA; on peut se demander si nos agriculteurs ne vont pas payer le prix de cette réunification.

Cet effondrement des prix se produit alors même que l'on assiste à un renchérissement des coûts de production ainsi qu'à l'augmentation imposée par le gouvernement des barèmes fiscaux forfaitaires. Ceux-ci ont augmenté de près de 30 p.c. en deux ans. De plus, des taxations de tout ordre s'abattent sur le monde agricole. Cette situation préoccupe davantage les jeunes agriculteurs, endettés par des investissements importants. Les états généraux de l'agriculture wallonne ont confirmé le malaise actuel. Monsieur le secrétaire d'Etat, par vos déclarations, vous semblez minimiser la situation.

**M. De Keersmaecker**, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Quelles déclarations?

**M. Houssa**. — J'y reviendrai plus tard. Vous vous voulez rassurant quant à l'importation de bétail en provenance de pays de l'Est ainsi que sur l'état sanitaire des bêtes.

Les jeunes agriculteurs de ma région ont cessé de faire confiance à ces déclarations. Ils ont décidé de se rendre le 20 novembre 1990 au poste douanier d'Eynatten. Quelle ne fut pas leur surprise! En l'espace de deux heures, à un seul poste frontalier, six véhicules dont un immatriculé en France, les cinq autres portant des plaques minéralogiques belges — je tiens à votre disposition les numéros de ces plaques — se sont présentés au poste douanier susdit. Le véhicule immatriculé en France était en transit. Par contre, les cinq véhicules immatriculés en Belgique, transportaient du bétail destiné aux abattoirs de Mouscron et Zottegem. Ces six véhicules transportaient quelque 250 bovidés. D'autres véhicules transportant du bétail se trouvaient en stationnement de l'autre côté de la frontière en territoire allemand. Ils ont sans doute emprunté d'autres voies pour pénétrer dans notre pays.

Par la suite, les autorités françaises ont refoulé vers la Belgique les quarante bêtes en transit: une première fois pour une question de propreté du véhicule et la seconde fois pour la présence de bêtes ne permettant pas leur identification. Ce bétail a été ramené au centre de Visé en date du 28 novembre 1990 pour être réexpédié vers l'Allemagne.

Vous aviez déclaré récemment que les importations de bétail en provenance des pays de l'Est se limitaient à quelque 300 bêtes par semaine. Puis-je vous faire remarquer qu'à lui seul, l'abattoir d'Aubel procède à l'abattage de plus de bétail d'importation que le contingent que vous avez cité?

Il est de notoriété publique que cette invasion massive de bétail en provenance des pays de l'Est, y compris l'ex-RDA, transite par la RFA qui sert de sas d'entrée dans notre pays. Rien n'est fait pour protéger notre marché intérieur et nos agriculteurs. Les règles commerciales élémentaires ne sont plus respectées.

De plus, il a été constaté que de nombreux bovins ne portaient pas de boucle d'identification. La loi belge est très stricte à ce sujet. Pour des raisons sanitaires, tout bétail non identifié doit être saisi, abattu et remis au clos d'équarrissage. Pourquoi deux poids et deux mesures?

Sur le plan sanitaire, il est prouvé que le bétail d'importation présente régulièrement un état leucosique dangereux. La RFA doit garantir l'état sanitaire de ce bétail. Force est de reconnaître que nos jeunes agriculteurs avaient raison d'exiger un contrôle sanitaire et d'identification de ces 250 bêtes.

L'inspecteur vétérinaire assermenté qui s'est présenté sur les lieux avait autorisé par une note écrite, que je tiens à votre disposition, une mise en quarantaine de ce bétail au centre de Visé. Le

bétail a été acheminé à ce centre, escorté par la gendarmerie. Des ordres auraient été donnés d'interrompre les opérations de contrôle sanitaire.

**M. De Keersmaecker**, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Ces ordres ont été donnés par qui?

**M. Houssa**. — Sur six camions, trois ont été contrôlés, et les autres ont pu repartir.

**M. De Keersmaecker**, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — C'est complètement faux. Vous êtes mal informé.

**M. Houssa**. — Des conversations que j'ai eues avec les agriculteurs sur place, il ressort qu'on leur a interdit de contrôler trois camions.

**M. De Keersmaecker**, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Un accord est intervenu entre les manifestants et l'inspecteur vétérinaire, à savoir qu'une partie seulement des chargements serait contrôlée. Aucun ordre visant à entraver le déroulement des prises de sang n'a été donné par mon cabinet. Je l'avais déjà dit à la Chambre en réponse à une interpellation et à diverses questions. Vous auriez pu consulter le compte rendu sur ce point.

**M. Houssa**. — Je tiens la lettre de l'inspecteur vétérinaire à votre disposition, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. De Keersmaecker**, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Je vous lirai le rapport, monsieur Houssa...

**M. Houssa**. — Pourriez-vous me faire connaître l'autorité qui aurait décidé d'interrompre le contrôle sanitaire et de libérer ainsi des bêtes qui selon certains n'auraient pas fait l'objet d'un dédouanement à Eynatten?

Quant à l'identification de ce bétail, on a préféré fermer les yeux car bon nombre de bêtes n'avaient pas de boucle d'identification.

Cette attitude laxiste me paraît extrêmement grave. Les Français, eux, n'ont pas hésité à refuser un camion à deux reprises. Un premier refus avait eu lieu en raison de l'absence de litière pour les animaux et un second parce que trois bêtes ne portaient pas de boucle d'identification.

**M. De Keersmaecker**, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Qui vous donne de pareilles informations, monsieur Houssa?

**M. Houssa**. — J'étais à Visé lorsque ce camion est rentré.

**M. De Keersmaecker**, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Le vétérinaire de service à la frontière n'a pas pu procéder aux vérifications d'usage en raison de la manifestation. L'inspecteur vétérinaire a décidé de procéder à un examen sérologique, ce qui n'est pas prévu d'emblée. Puis, en raison de la situation qui prévalait là-bas, un compromis a été conclu avec les manifestants et les analyses de sang ont débuté immédiatement. Mais à ce moment, les bêtes étaient importées.

Il est probable que le vétérinaire de service à la frontière aurait procédé à toutes ces constatations et éventuellement refoulé le chargement, dans la mesure où cela se serait avéré nécessaire en vertu de la réglementation.

Il faut être prudent, monsieur Houssa, et vérifier la véracité des informations que l'on nous donne.

**M. Houssa**. — Monsieur le secrétaire d'Etat, vous admettez tout de même que ce chargement a été refoulé une première fois à l'abattoir de Mouscron en raison de l'absence de litière dans le camion, puis une seconde fois au centre de Visé parce que l'origine de trois bêtes n'avait pas pu être établie. Ce camion a donc été refoulé à deux reprises à l'entrée en France.

**M. De Keersmaecker**, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — C'est possible, mais ce n'est pas notre affaire. Ce problème s'est posé aux Français.

**M. Houssa.** — Certes, mais ce bétail avait été contrôlé à Visé.

Que doivent penser les jeunes agriculteurs de pareils agissements? Alors que la loi leur impose une série de contraintes, qu'ils respectent notamment les quotas laitiers, l'état sanitaire et l'identification de leur bétail, on permet, monsieur le secrétaire d'Etat, l'importation de bêtes contaminées, contagieuses, sans contrôle. Nos frontières sont devenues de véritables passoires, car ce qui s'est passé en l'espace de deux heures à Eynatten se reproduit d'une manière régulière à d'autres postes douaniers.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il est temps d'agir. La RFA aurait fermé ses frontières depuis longtemps, si du bétail analogue devait être exporté de notre pays vers le leur. Il est urgent de contrôler sévèrement l'état sanitaire de ces importations.

Pour les mois de juillet à novembre 1990, pourriez-vous me faire connaître, par poste douanier, les quantités de bêtes importées mensuellement? Pourriez-vous me dire, à l'exception du contrôle sanitaire du 20 novembre 1990 à Visé, le nombre de bêtes contrôlées et quels en sont les résultats sur le plan sanitaire?

Je connais la situation de nos jeunes agriculteurs. Elle est extrêmement difficile. Je vous interpelle en leur nom. Ils sont à féliciter pour leur action du 20 novembre dernier, qui a permis de mettre à jour des pratiques dangereuses, voire illégales.

Pourriez-vous aujourd'hui prendre l'engagement d'interdire de tels abus afin de regagner la confiance de tous ces jeunes éleveurs qui ne demandent qu'une chose: travailler et gagner loyalement leur vie. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. De Keersmaecker, secrétaire d'Etat.

**M. De Keersmaecker**, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir bien voulu accepter que nous terminions cette discussion ce matin. Cet après-midi, en effet, je participerai à une réunion du Conseil des ministres de l'Agriculture de la Communauté européenne. Cette réunion se tient en marge des discussions relatives au GATT, problème qui a d'ailleurs été évoqué à maintes reprises à cette tribune.

In de eerste plaats feliciteer ik de rapporteur met zijn uitstekend verslag. Het was immers geen gemakkelijke opdracht mijn inleiding en de vragen daaropvolgend te resumeren.

Ik dank de commissieleden omdat zij toestonden dat mijn kabinetschef mij verving op het ogenblik dat de vragen werden gesteld. Ik beloofde echter de vragen te beantwoorden in het verslag en in de algemene bespreking.

Het visserijprobleem kwam vandaag niet ter sprake, het is daarom echter niet minder belangrijk. Ik zal het visserijbeleid niet grondig bespreken, maar ik vestig toch de aandacht op het feit dat de vissers een zeer moeilijk beroep hebben.

Vorige zaterdag was er, in aanwezigheid van de Eerste minister, een herdenkingsplechtigheid voor de slachtoffers van de *Girl Linda*. Ook vorig jaar zonk een Belgisch schip in de Ierse zee. Onze vissers leveren nochtans uitstekend werk in dit harde beroep.

Het Europees visserijbeleid wordt elk jaar in december geëvalueerd. Volgende week worden de voorwaarden bepaald die de vissers de mogelijkheid moeten bieden, althans op het economisch vlak, hun beroep in de best mogelijke omstandigheden uit te oefenen, want het vissen zal altijd een noeste en moeilijke arbeid blijven.

De basisvoorwaarde is een evenwicht tot stand brengen tussen de vlootcapaciteit en de ons toegewezen quota van de verschillende vissoorten. Wij zullen pogen de quota zo goed mogelijk op een rendabele manier te spreiden over het visserijjaar.

Ik wilde deze gelegenheid niet laten voorbijgaan zonder een warme hulde te brengen aan de vissers en in deze vergadering onze deelneming te betuigen aan de nabestaanden van de *Girl Linda*.

De vragen over de problematiek van de veeïmport en veeteeltsector, evenals de problemen van de GATT, zal ik geresumeerd beantwoorden. De meeste sprekers, onder meer de rapporteur, brachten deze problematiek aan de orde, en terecht. De grote vraag is immers of de steun aan de landbouwers zal worden verminderd, en zo ja, op welke manier. Dit engagement is niet nieuw, het werd reeds aangegaan in het kader van de Punta del Este-verklaring.

Tijdens de commissievergadering in de Senaat en bij de algemene bespreking in de Kamer heb ik gezegd welke de houding is van de regering. Het zou zeer veel tijd vragen om daarover nu uit te weiden.

Met het mandaat dat aan de Commissie is gegeven — en u weet dat bij de totstandkoming ervan de Belgische delegatie een actief aandeel heeft gehad in tegenstelling tot wat sommigen beweren — hebben we een degelijke basis van negotiatie gecreëerd. Die bestaat in het verminderen met 30 pct. in vijf jaar van de interne steun, rekening houdend met het krediet dat reeds vanaf 1986 is ingeschreven.

Als de landbouwsector in het kader van een internationale actie van vrijmaking van de grenzen en gezamenlijke vermindering van de steun — en ons land behoort tot de kopgroep inzake produktiviteit en rentabiliteit, welke ook de conjuncturele situatie van dit jaar is — niet in staat is om het saldo met 15 tot maximum 20 pct. in vijf jaar te verminderen, met behoud van de 70 pct. waarmee wij het markt- en prijzenbeleid moeten blijven realiseren en mits het totstandkomen van een nieuw instrumentarium, waarvoor de Commissie een dezer dagen voorstellen doet, ziet het er slecht uit voor de landbouw en zijn toekomstkansen.

Ik beweer dat een vermindering mogelijk is. Dat zal niet zonder schadelijke gevolgen gebeuren, maar dit was ook het geval in de naoorlogse periode toen deze sector als het ware werd « uitgedund », of in de jaren 1950 en 1960 door de aanpassing aan de gemeenschappelijke markt.

En aanpassingen doen pijn, in alle sectoren van de maatschappij. Wij erkennen weliswaar de specifieke situatie van de landbouw, waaraan we aandacht moeten besteden, wat ook is toegegeven in de verklaring van Punta del Este.

Het gaat overigens niet alleen over de vermindering met 30 pct. aan interne steun, maar vooral over de vraag of wij het principe van de communautaire preferentie kunnen blijven hanteren als we de interne steun terugschroeven.

We waren zeer verstoord toen de Commissie deze beide combineerde en een grotere en snellere vermindering van de externe bescherming dan deze van de interne steun vooropstelde. Vooral voor degenen die onderworpen zijn aan een contingentingsregime bestond aldus het gevaar dat het principe van de communautaire preferentie onvoldoende kan worden gegarandeerd. Daarom hebben wij hierover onderhandeld en werd het mandaat van de Commissie gewijzigd.

Het instrument van de exportrestitutie staat onder zware druk. Er zal discussie zijn over de wijze waarop wij dit zullen aanpassen. Dit kan gebeuren in het geheel van de steunmaatregelen waarbij men rekening houdt met andere instrumenten, zoals de *deficiency-payment*, die eveneens impact hebben op de export, of, zoals de Verenigde Staten het wensen, namelijk het eenzijdig en afzonderlijk behandelen van de exportrestitutie die zal worden onderworpen aan andere vormen van vermindering dan deze voor de interne steun. Zij denken zelfs aan een vermindering met 90 pct. van de exportrestitutie, maar dat kunnen wij uiteraard niet aanvaarden.

Tenslotte wensen wij de garantie van een begeleidende politiek. De Commissie zal in dit verband voorstellen doen die de stoten moeten opvangen.

De ongerustheid van de boeren is gefundeerd. Ik begrijp dan ook dat zij die ongerustheid uiten. Wij moeten echter onze kalmte bewaren. Ook de landbouwsector heeft belang bij de verruiming van de markt.

Wij moeten afwachten wat de onderhandelingen meebrengen. Het standpunt van de regering, dat na overleg met de Gewestexecutieven werd vastgelegd, is gekend. De Europese Commissie

voert de onderhandelingen namens de Europese Gemeenschap. De regering volgt deze onderhandelingen op de voet om er aldus het beste van te maken.

Mijnheer Vanhaverbeke, ik dank u voor de waardering die u hebt uitgesproken voor de wijze waarop mijn kabinet en het departement de bestrijding van de varkenspest hebben aangepakt. Ook ik ben vooral bezorgd voor de toekomst. Wij moeten onze methode van de ziektebestrijding nog verfijnen, zoals we dat trouwens ook gedaan hebben na de totstandkoming van de wet van 1987. Wij moeten de lessen trekken uit de voorbije ervaringen, niet alleen op het vlak van het overheidsingrijpen, maar ook op het vlak van de organisatie van deze landbouwsector. Wij zullen ook moeten komen tot een herstructurering van de bedrijven. Zoveel open kwekerijen zo dicht op elkaar kunnen geen voldoende sanitaire garanties geven. De regering heeft een plan voor deze herstructurering opgemaakt, maar ik blijf daar vandaag niet langer bij stilstaan.

U hebt ook uw bezorgdheid uitgedrukt voor de situatie van de buitendiensten van mijn departement. De secretaris-generaal van het departement werd belast met een studie ter zake.

M. Bouchat a posé des questions concernant les mesures actuellement à l'étude et en relation avec le contenu du budget.

Il m'appartient de corriger certaines remarques concernant les mesures compensatoires. Il existe une proposition de réglementation pour la jachère énergétique. Il s'agit d'une mesure complémentaire au « gel des terres classiques ».

Quant à l'incorporation des céréales dans les aliments pour le bétail, cette matière est toujours en suspens, pour des raisons techniques, bien que la Communauté se soit engagée à traiter ce problème en 1988. A ce sujet, j'en reviens au GATT, car la troisième condition que je n'ai pas encore évoquée est la demande de rééquilibrage formulée par la Communauté européenne qui prévoit la taxation d'une quantité de produits en concurrence avec les céréales. Les productions alternatives ne peuvent recevoir d'aide à la production tant que sont importées des matières équivalentes sans aucune taxation. Durant cette négociation, il faut s'attendre à ce que les représentants des pays en voie de développement et des pays, tels le Brésil et l'Argentine, s'opposent radicalement à ce rééquilibrage qui coûterait annuellement au Brésil environ 2 milliards de dollars.

Nous pouvons comprendre ces pays producteurs qui rencontrent les mêmes problèmes que nous, à côté de ceux qui sont propres aux pays en voie de développement. Nous devons défendre la thèse qui est aussi celle de la Communauté que toute tarification est subordonnée à un rééquilibrage.

En matière d'aide aux revenus, M. de Seny a posé des questions quant à l'application d'un dispositif dans le cadre du Fonds d'investissement agricole. Ce problème sera envisagé par le biais du deuxième volet qui complètera, l'année prochaine, celui que nous venons de lancer en matière d'aide temporaire aux revenus pour lequel des crédits de l'ordre de 50 à 60 millions sont prévus durant la première année. Le montant de cette prime sera de 120 000 francs et sera étalé sur un certain nombre d'années.

Cette solution est plus intéressante qu'une aide aux revenus qui consiste à distribuer quelques milliers de francs à des agriculteurs qui se trouvent sous la pression d'une application sévère de la politique restrictive des marchés et des prix.

M. de Seny. — On ne doit plus inciter les agriculteurs à emprunter de façon excessive.

M. De Keersmaecker, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — J'ai lu votre texte et votre remarque est pertinente quoique de nature à renforcer la sévérité des normes d'application de notre soutien à l'investissement.

Il faut se garder de susciter l'investissement pour l'investissement, sous prétexte que l'agriculture reçoit une aide financière. Il convient plutôt d'élaborer des critères qui rendent possible l'investissement. Mais il est fondamental que les investissements soient rentables.

Lorsque certains pays comme la France sont confrontés à des endettements quelquefois insurmontables — situation heureuse-

ment rare en Belgique —, les pouvoirs publics sont peut-être en partie responsables, pour ne pas avoir ajusté, avec suffisamment de sélectivité et de sévérité, les critères d'application d'une politique interventionniste de l'Etat qui, bien que menée pour la bonne cause, doit être conduite avec vigilance.

Ce système que nous avons utilisé lors d'augmentations de prix quelquefois injustifiées est en voie de démantèlement car il est incompatible avec la situation internationale et avec le marché mondial.

Tous les déboires que nous avons connus au début des années 1980 en sont la conséquence, tout comme ils sont la conséquence d'investissements quelquefois irréflectifs effectués dans certaines spécialisations, durant les bonnes années que nous avons vécues.

Il faut prêcher la prudence, car nous dépendons toujours de l'inévitable conjoncture économique. Les remarques que vous avez formulées vont tout à fait dans le bon sens.

De heer Capoen heeft gelijk steeds opnieuw terug te komen op het belang voor de landbouw van kwaliteit en hogere toegevoegde waarde. Zoals u weet hebben wij in ons beleid daaraan proberen voorrang te verlenen, wat niet altijd gemakkelijk is als men over weinig beleidsinstrumenten beschikt. Een beleid gericht op kwaliteit en hogere toegevoegde waarde is maar mogelijk in de mate dat er sprake is van integrale ketenbewaking en dit in alle stadia. Dus niet alleen controle bij de boer, maar controle van bij de toelevering tot bij de verbruiker. Er is vooruitgang. En voor sommige sectoren kan men zelfs zeggen dat het al ordentelijk is georganiseerd. Het is evident dat in dit kader ook de non-food-alternatieven moeten worden aangesproken, zoals de heren de Seny en Bouchat hebben gezegd.

Je suis heureux qu'ils se préoccupent de la question. Certaines initiatives, comme celle de M. de Seny, valent certainement la peine d'être examinées. Vous savez que je porte une attention constante à cette question qui n'a de sens, me semble-t-il, que si elle peut profiter d'un environnement macro-économique. Un seul pays producteur est incapable de mettre en place des structures permettant la généralisation suffisamment significative de cette option.

Mijnheer Capoen, het is evident dat de landbouw in de komende jaren meer onder druk zal staan, zoals alle sectoren van de economie overigens. Op zich is dat niet verkeerd. Wie zou er trouwens iets ondernemen als hij niet onder druk staat? Het komt er alleen op aan die druk te identificeren. Wij moeten inderdaad beseffen dat de economische relaties zich in toenemende mate internationaliseren. Dat is ook waar voor de landbouw. Belangrijk daarbij is dat we het eens worden over aanvaardbare condities. En wat de ontwikkelingslanden betreft, kan het in ons eigen belang zijn ze te privilegiëren. De GATT-conferentie besteedt trouwens ook aandacht aan dat aspect.

Dan is er ook, zoals de heer Capoen het heeft gezegd, de interne druk van het leefmilieu. Wij moeten dat onderkennen. Wij hebben daar trouwens al inspanningen voor gedaan en programma's opgezet. In de mate dat dit de taak is van de overheid, moet zij meewerken aan de opties die ter zake worden genomen. Maar het spreekt vanzelf dat zulks niet kan zonder Europese omkadering.

M. de Seny a également attiré mon attention sur le problème de la régionalisation en demandant où en est la représentation des Régions au sein des parastataux (ONL et ONDAH) et dans les fonds. Ma proposition en la matière est prête, mais les dispositions qu'elle contient n'ont pas encore pu être appliquées — ce que je regrette — car certaines options doivent encore être discutées. La structure globale a été acceptée, mais un problème subsiste pour ce qui est de l'ONDAH. Notre choix en ce qui concerne la Région bruxelloise sera également déterminant pour l'ensemble de ces organismes. Ces questions devraient cependant être résolues assez rapidement.

M. de Seny m'a aussi demandé mon avis au sujet des affirmations de M. Erik Van Rompuy. Je réponds simplement que ce dernier n'est pas mon porte-parole. Vous savez très bien, monsieur de Seny, ce que je pense de la politique de dépenses menée par le département, ainsi que des catégories et des équilibres qu'elle prévoit. Vous pouvez vous référer aux documents que j'ai publiés et aux explications que j'ai données pour connaître mon opinion sur cette question.

Vous avez également parlé des plaintes formulées par M. Lutgen au sujet de certains aspects de la concertation menée avec les Régions. Cette concertation a lieu selon les règles définies en la matière, c'est-à-dire, pour ce qui est de l'administration, toutes les semaines et, au niveau ministériel, dans le cadre de la conférence interministérielle pour l'Agriculture.

Cette concertation a également porté sur le problème du GATT. J'ai, par ailleurs, en ma possession une liste mentionnant les diverses réunions qui ont été consacrées au mémorandum céréalier ainsi qu'à toutes les questions devant être examinées dans le cadre de cette négociation.

Par ailleurs, M. Lutgen a émis certaines considérations en ce qui concerne l'importation des bovins. En agissant de la sorte, il fait fi des règles élémentaires de déontologie ministérielle. Cela ne se fait pas de critiquer des collègues et d'intervenir dans des matières qui ne relèvent pas de sa compétence, même si le niveau de pouvoir est autre.

Cela dit, il a également critiqué mon attitude en ce qui concerne la « dénationalisation » des quotas sucriers. M. Lutgen doit savoir que, depuis le début, je défends ce dossier bec et ongles. Je continuerai d'ailleurs en ce sens, notamment dans le cadre du Conseil des ministres de l'Agriculture qui se tiendra la semaine prochaine. Je me demande sur quels arguments il se base pour tenir de tels propos.

En outre, en disant que j'avais une formation d'économiste, il s'est, une fois de plus, trompé ! En effet, je suis juriste. Ce qui, par contre, est certain, c'est qu'il verse dans la démagogie, ce qui nuit à la défense des intérêts des agriculteurs. Les allégations auxquelles vous faites allusion, monsieur de Seny, ne sont donc absolument pas fondées.

M. Falise a émis des remarques sur le contexte institutionnel de notre département et sur la matière agricole dans notre pays. Même si je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui, je le félicite pour son objectivité, son bon sens et son approche intéressante de ce sujet délicat. Une telle approche, dont je tiendrai compte, est susceptible d'améliorer, si c'est encore possible, le contexte institutionnel dans lequel se situe la mise à disposition d'instruments et de moyens aux agriculteurs. La seule chose qui doit nous motiver, c'est effectivement l'efficacité de notre politique.

M. Bouchat a posé des questions et fait des remarques en ce qui concerne la brucellose. Il me semble qu'il n'a pas suffisamment tenu compte de la différence fondamentale que j'ai maintes fois rappelée, qui existe entre la nature de la maladie appelée brucellose et celle de la peste porcine. L'une est à caractère endémique, et l'autre est virulente et à caractère épidémique. Ces deux maladies demandent des approches toutes différentes. Dire que nous ne prêtons pas la même attention à la lutte contre la brucellose qu'à la lutte contre la peste porcine est totalement faux. En effet, examinez les postes du budget, ceux-ci vous montreront que nous avons dépensé, jusqu'à l'année dernière, un montant de 7 milliards pour la brucellose. Les systèmes en vigueur impliquent que les producteurs supportent, en matière de brucellose, une part moins importante des coûts qu'elle engendre, par rapport à ce qu'ils devraient prendre en charge pour ce qui concerne la peste porcine. C'est donc bien là la preuve que des efforts sont réalisés; nous allons d'ailleurs continuer dans ce sens. Une campagne a été réalisée dans le nord du Luxembourg et il convient d'adapter notre politique à cette situation spécifique.

Ainsi que je l'ai promis, une série de mesures vont être mises en œuvre, comme l'indemnité de séquestration et la réforme de l'indemnisation. Actuellement, un sous-groupe de travail s'occupe de rédiger une grille de références devant permettre aux experts de classer les animaux dans une gamme de prix de manière à pouvoir accorder une indemnité sur laquelle serait appliqué un coefficient, évidemment en rapport avec les disponibilités budgétaires, et de laquelle la valeur boucherie serait déduite.

Quant aux mesures spéciales prises pour le Luxembourg, je me propose de vous remettre le document que j'avais préparé, de manière à ne pas allonger le débat.

J'aborde maintenant les réponses aux interpellations qui m'ont été adressées. M. Bock m'a notamment interrogé sur la rentabilité des entreprises.

La comparaison des chiffres de l'année 1990 avec ceux de 1989 met en évidence des résultats nettement moins bons, pour l'année en cours. Mais il faut préciser que 1989 a connu une conjoncture très favorable puisque, pour la troisième fois, nous arrivions à dépasser le niveau de référence qui est le nôtre, dans le cadre de la loi de 1963 sur la parité. Dès lors, il me paraît raisonnable de comparer cette évolution avec celle relative aux années antérieures.

L'année 1987 fut mauvaise en raison des mauvaises conditions climatiques et de la faiblesse du marché en ce qui concerne les produits animaux.

L'année 1988 fut davantage normale, sur le plan climatique, et connut une situation générale quelque peu meilleure. Quant à l'année 1989, elle bénéficia, je le répète, d'une conjoncture exceptionnelle, se traduisant notamment par une euphorie sur le marché du lait. Enfin, l'année 1990 a subi diverses influences, d'où une évolution positive de notre productivité entraînant un déséquilibre de notre production par rapport aux quantités que nous pouvons vendre dans des conditions normales.

Notre propre marché de la consommation subit les conséquences d'une modification des habitudes alimentaires des consommateurs, et je me bornerai à citer l'exemple de la consommation de viande dont la proportion diminue incontestablement. L'année 1990 se caractérise par une climatologie peu favorable, sans oublier les importations de bétail venant de l'Est. On relève également une perte de marché, dans le secteur animal, particulièrement au Moyen-Orient. Bref, au cours de cette année, toute une série de facteurs contribuent à rendre dépressifs l'ensemble des marchés, surtout ceux soumis à des réglementations d'intervention. Toutefois, n'oublions pas que la Belgique figure toujours dans le peloton de tête des pays membres de la Communauté européenne.

Pour ce qui concerne la comparaison entre 1988 et 1989, la CEE nous apprend que le Danemark se situe en tête, avec une augmentation de 24,8 p.c., tandis que la Belgique occupe la deuxième place avec 19,3 p.c. Viennent ensuite le Luxembourg, l'Allemagne avec 16,17 p.c. Les Pays-Bas atteignent 11,9 p.c., tandis que la France, le Portugal, l'Italie et le Royaume-Uni se situent entre 11,5 et 7,6 p.c. L'Espagne arrive seulement à 0,2 p.c. Je suis persuadé que la comparaison avec les années antérieures montrerait des différences similaires aux chiffres que je viens de mentionner, ce qui prouve que même si la conjoncture générale est mauvaise, notre économie agricole, en terme comparatifs, demeure l'une des meilleures de la CEE.

Il est évident que les négociations du GATT renforcent l'inquiétude des agriculteurs. Que pouvons-nous faire? Nous mettons en œuvre une série de règlements, décidés au niveau de la Communauté européenne, et notamment des mesures socio-structurelles, que je vous cite: la mise en place de projets pilotes pour encourager la production extensive de viande bovine, un accroissement des primes accordées au retrait des terres arables — en relation avec la mise en route du volet non alimentaire — la poursuite de la politique s'adressant aux régions défavorisées, pour laquelle des crédits importants ont été décidés, notamment pour le sud-est de notre pays, et, enfin, l'instauration d'une aide au revenu, dans les conditions déjà citées dans le cadre de la question posée à cet égard.

En matière de politique de marchés, nous avons mis au point, en concertation avec les Régions, un mémorandum pour une politique adaptée dans le secteur des céréales. Ce document constituera notre base de discussion dans le cadre de la Communauté européenne.

Nous avons également procédé à la constitution d'une réserve de quotas laitiers en faveur des jeunes agriculteurs et à la définition de programmes de développement des zones rurales. Il s'agit notamment du fameux programme 5 B appliqué à des régions limitées, soit touchées par un retard structurel, soit nécessitant un développement, dans une approche intégrée, non exclusivement agricole, respectant la ruralité de ces entités géographiques.

In verband met de kwaliteitspolitiek moeten wij natuurlijk zorgen voor een nieuwe wettelijke basis. Wij hebben dat gedaan met de programmawet, de wijziging van de wet van 1987 voor de dierlijke sector, de wijziging van de wet van 1975 op de handel in land- en tuinbouwproducten en producten van de zeevisserij.

Une base nouvelle donc, ainsi que la mise au point de filières et le renforcement de notre politique sanitaire, en appliquant des méthodes nouvelles, aussi bien dans le secteur porcin que bovin, nous permettront d'avoir un impact plus important sur la valorisation de notre qualité.

Nous nous sommes basés sur l'expérience que nous avons acquise dans la lutte contre la brucellose et la peste porcine, et ce, en mettant en œuvre tout notre dispositif de recherche scientifique.

Vous aurez constaté, dans l'analyse du budget, qu'il s'agit du seul volet bénéficiant d'une augmentation de crédits, contrairement aux autres secteurs qui subissent, bien entendu, la rigueur de l'assainissement budgétaire.

La seconde interpellation avait trait à la vaccination contre la fièvre aphteuse. Comme vous le savez, j'ai défendu avec vigueur, et ce pour toute une série de raisons, une politique de lutte contre cette maladie basée sur la vaccination. La qualité génétique du cheptel bovin et porcin de la Belgique, la structure de notre pays, son infrastructure, la densité de sa population et de ses entreprises, l'insuffisance de garanties vis-à-vis des pays tiers, l'insuffisance des propositions d'indemnisation sont autant de raisons qui m'ont conforté dans ma position. Cependant — comme vous l'avez fait remarquer — j'ai été battu à 11 contre 1: la Communauté européenne tout entière s'est, en effet, associée à la politique de non-vaccination, de la même manière qu'elle l'avait fait pour le secteur porcin.

Dans le cadre du marché intérieur, il ne sera plus question, en 1993, de bovins danois, italiens, français ou belges mais uniquement de bovins européens. C'est la raison pour laquelle nous devons adopter un statut et un type de lutte communs à défaut de quoi nous risquons de perdre les marchés extérieurs à la Communauté; il ne saurait évidemment en être question. De plus, l'Acte unique nous oblige à appliquer la norme la plus sévère, c'est-à-dire celle des pays où la maladie n'a jamais sévi ou encore des pays où la maladie a été définitivement éradiquée, comme au Danemark, par exemple. Il s'agit non seulement d'une nécessité d'ordre sanitaire mais également d'ordre commercial et juridique. Ces divers éléments ont finalement conduit la Commission à faire des propositions que le Conseil, après négociations, a acceptées à condition qu'elles soient modifiées.

Permettez-moi, monsieur le Président, de proposer que le présent document soit versé au dossier, car sa lecture allongerait considérablement le débat. Les avantages nouveaux acquis, par la Belgique, au niveau de l'indemnisation et de l'immobilisation des entreprises, par le biais du nouveau Fonds sanitaire, sont considérables. Tels sont les éléments de réponse que je puis donner à M. Bock, concernant les préoccupations, tout à fait justifiées d'ailleurs, dont il a fait état.

Les questions relatives à l'importation de bétail ne peuvent être rencontrées que par l'énoncé de toutes les réglementations dont j'ai, sous les yeux, les différentes catégories: les échanges intra-communautaires, les dispositions réglementaires nationales, en ce compris les dispositions générales et celles concernant uniquement les bêtes d'élevage et de rente, d'une part, et les bovins d'abattage, d'autre part. Pour être à même de juger ce qui s'est passé à Eynatten, notamment, ces différences doivent être examinées avec soin et dans toute leur technicité. Vous souhaitez — je crois — que je sois non seulement conscient du problème qui se pose et soucieux du respect de la procédure réglementaire à suivre en vue, mais aussi désireux d'améliorer l'organisation de nos propres services.

La troisième catégorie concerne les importations en provenance des pays de l'Est — mesures générales et particulières — et, finalement, d'Allemagne, se rapportant au bétail d'élevage, de rente et de boucherie.

Récemment, des difficultés se sont posées au poste frontière d'Eynatten. Des manifestants ont exigé que plusieurs chargements d'animaux soient contrôlés. Ce contrôle s'est effectué à la station de quarantaine de Visé.

Certaines accusations émanant des responsables syndicaux des UPA et faisant état de pressions qui auraient été exercées par moi-même ou par mon cabinet sont mensongères, et je démens formellement que mon cabinet ait interdit ou entravé en quoi que ce soit le déroulement des prises de sang effectuées.

Afin de faire toute la clarté sur cette affaire, je vais vous exposer en détail le déroulement chronologique des événements.

Le mardi 20 novembre, des manifestants des JAP-UPA ont bloqué 9 camions au poste frontière d'Eynatten. Six camions transportaient des bovins de boucherie dont 5 étaient destinés à des abattoirs belges — 209 bovins dont 87 vaches et 122 taureaux — et un camion était en transit vers l'abattoir de Rennes en France — 40 bovins dont 25 vaches et 15 taureaux. Deux camions transportaient des porcelets d'engraissement destinés à des exploitations belges. Un camion transportait des moutons.

Devant cette manifestation de force, le vétérinaire de contrôle attaché au poste de douane d'Eynatten, qui doit normalement vérifier la conformité des documents et du chargement, a fait appel à son supérieur hiérarchique, l'inspecteur vétérinaire, pour l'aider à procéder à ces contrôles, ces voies de fait l'empêchant de travailler dans l'ordre. Suite à ce contrôle, le camion transportant des moutons a été refoulé pour des irrégularités dans l'identification.

Les deux camions transportant des porcelets étaient en ordre et ont été admis à l'importation. Pour les six camions transportant des bovins de boucherie, l'inspecteur vétérinaire a décidé, après négociation avec les dirigeants de la manifestation, de procéder à un contrôle plus approfondi à la station de quarantaine de Visé où le personnel supplémentaire — équipes sanitaires — a été requis.

Après de dures négociations avec les manifestants, l'accord suivant a été conclu: en présence d'une délégation de manifestants, trois camions sur les six seront déchargés, et il sera procédé à des prélèvements de sang sur toutes les vaches et sur 10 p.c. des taureaux déchargés; les échantillons seront pris en double exemplaire dont un pour examen immédiat, le deuxième échantillon devra servir à une contre-expertise éventuelle; les trois autres camions contenant respectivement 32, 45 et 45 taureaux ont été autorisés à poursuivre leur route vers l'abattoir de Mouscron, contrôlés à la satisfaction du vétérinaire-expert de l'abattoir et les bêtes abattues les 21 et 23 novembre.

Entre-temps, un importateur aurait tenté de ralentir le déroulement des opérations. Il prétend avoir été en contact avec mon cabinet qui lui aurait promis d'intervenir, ce qui est absolument faux, et je puis assurer qu'il n'y a eu aucune intervention de moi-même ou de mon cabinet dans cette affaire. Mais c'est sur la base d'une telle assertion qu'on a attendu le coup de fil de mon cabinet qui n'est jamais venu et pour cause! C'est malheureusement aussi sur cette base qu'on a déduit cette soi-disant collusion de moi-même et de mon cabinet dans cette affaire. Je regrette vivement que d'aucuns se fassent l'écho de ce genre d'affirmation alors que les réponses que j'ai apportées à la Chambre levalaient toute équivoque.

Les résultats de ces contrôles sont les suivants. Sur les 78 échantillons prélevés, 23 se sont révélés positifs pour la leucose. Tous les échantillons étaient négatifs pour la brucellose.

Les 23 bovins positifs faisaient tous partie d'un chargement en transit pour l'abattoir de Rennes en France. Tous les bovins destinés à l'abattage en Belgique étaient négatifs tant pour la brucellose que pour la leucose. Les 40 bovins en transit ont été refusés par les douanes françaises, non pas à cause de la leucose, mais pour d'autres raisons: camion sale, quelques boucles auriculaires manquantes. En ce qui concerne la leucose, le contrôle de l'état sanitaire n'est pratiquement pas nécessaire. En effet, les dangers pour l'homme sont inexistantes et ils sont négligeables pour la race bovine, étant donné la destination des bovins, à savoir l'abattoir.

Les bovins des deux autres camions contenant respectivement 42 et 45 vaches ont été conduits à l'abattoir de Zottegem, contrôlés à la satisfaction du vétérinaire-expert de l'abattoir et abattus le 21 novembre.

Je crois avoir fait toute la clarté sur cette affaire et avoir démontré que mes services ont accompli correctement leur mission de contrôle tout en faisant preuve d'esprit de collaboration avec ceux qui, légitimement, expriment leur souci. J'espère avoir levé ainsi toute ambiguïté en la matière, comme je l'avais d'ailleurs fait précédemment à la Chambre.

Cela dit, je ne nie pas les difficultés. Le bétail issu de cette partie de l'Allemagne qui ne connaît ni contrôle strict ni plan d'éradica-

tion pose problème. Mais il appartient à l'Etat membre — en l'occurrence, la République fédérale, depuis le 3 octobre 1990 — de respecter les engagements pris.

En ce qui nous concerne, les services compétents exécuteront des vérifications tous azimuts. Je ferai également appel à la collaboration de mon collègue, M. Delizée, pour ce qui concerne le contrôle dans les abattoirs.

Je remercie tous les intervenants qui ont pris part à ce débat et je partage leur sollicitude à l'égard des agriculteurs qui ont des raisons d'être inquiets pour leur avenir. Les pouvoirs publics devront prendre leurs responsabilités à tous les niveaux, et notamment en fonction des décisions qui se prendront prochainement, afin qu'une ère nouvelle s'ouvre pour tous ceux qui ont la volonté de poursuivre dans cette noble profession d'agriculteur. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Bouchat.

**M. Bouchat.** — Monsieur le Président, je ne relancerai pas le débat, même si de nombreuses questions restent posées; je pense, par exemple, aux lenteurs administratives.

En commission, le ministre s'exprimait sur un ton très amer. Très respectueusement, je tiens à lui faire remarquer qu'aujourd'hui, il a tenu un langage très « fort » à l'égard d'un de nos collègues. Je ne partage pas nécessairement les vues de M. Lutgen sur la régionalisation. J'admets que ses propos ne sont pas toujours très révérencieux à l'égard de l'Etat national. Néanmoins, considérant que tout le monde a le droit d'exprimer ses opinions, le terme « démagogue », utilisé par M. le secrétaire d'Etat, me paraît déplacé.

**M. De Keersmaecker,** secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Je ne retirerai ce mot que dans la mesure où M. Lutgen prouve le bien-fondé de ses allégations.

**M. le Président.** — Ce problème doit être réglé entre ministres et non pas devant le Parlement.

La parole est à M. Bock.

**M. Bock.** — Monsieur le Président, je serai bref car je compte interpeller à nouveau le ministre.

Je tiens cependant à formuler une remarque relative aux prix agricoles. M. le ministre a démontré que 1990 n'était pas une année favorable. Il a terminé son intervention en soulignant que les agriculteurs étaient inquiets et avaient raison de l'être. 1990 étant une mauvaise année, les revenus étant diminués, pourquoi le gouvernement augmente-t-il la base de taxation du revenu des agriculteurs pour l'impôt des personnes physiques? Je ne comprends pas que des revenus moindres soient taxés plus fortement. Une des formes d'aide à l'agriculture belge consisterait à rétablir une taxation moins forte que celle opérée cette année.

**M. de Seny.** — Il y a une année de décalage, monsieur Bock.

**M. le Président.** — La parole est à M. Houssa.

**M. Houssa.** — Monsieur le Président, puis-je demander à M. le ministre de bien vouloir répondre par écrit aux demandes que j'ai formulées quant à l'importation de bétail par poste douanier, depuis septembre jusqu'à novembre? J'aimerais également obtenir une réponse écrite aux questions que j'ai posées sur le contrôle sanitaire effectué de manière générale et non pas seulement au poste de Visé.

L'Alliance agricole reprend des déclarations de M. le secrétaire d'Etat, qui s'est d'ailleurs voulu rassurant, au sujet du nombre et de l'état sanitaire du bétail.

Il est regrettable qu'il ait fallu que, le 20 novembre, de façon tout à fait improvisée, de jeunes agriculteurs se rendent à Eynatten pour contrôler des camions — six étaient déjà entrés et d'autres attendaient l'autorisation de passage — pour obtenir l'état sanitaire du bétail. Je rappelle que des licences d'importation ont été accordées pour 9 140 animaux durant les mois d'août et de septembre 1990.

**M. le Président.** — La parole est à M. De Keersmaecker, secrétaire d'Etat.

**M. De Keersmaecker,** secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Vous avez, monsieur Bouchat, mentionné un chiffre d'importation. Si mes souvenirs sont exacts, je n'ai publié qu'une seule liste: celle des licences d'importation demandées. Je l'ai d'ailleurs ici avec moi. Selon des sondages téléphoniques effectués par mes services à la frontière, il s'avère que les chiffres ont fortement augmenté.

Les chiffres, ventilés par Etats, dont la RDA, démontrent que le nombre de cas est différent de celui auquel on est confronté. Toutefois, n'en déduisez pas que j'ai tiré une conclusion.

**M. Bouchat.** — Permettez-moi d'ajouter que je trouve regrettable que ce soient de jeunes agriculteurs qui fassent la lumière sur des importations, à mon estime, illégales.

**M. De Keersmaecker,** secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Je dois m'inscrire en faux contre vos propos. Je viens de prouver, monsieur le Président, que le vétérinaire de service accomplissait sa mission. Ni le cabinet, ni moi-même ne sommes intervenus.

Si ces jeunes agriculteurs n'étaient pas intervenus, la même constatation aurait été faite, même avant l'importation.

Tout était en règle en ce qui concerne les bovins autres que ceux en transit.

**M. Bouchat.** — Non, non.

**M. De Keersmaecker,** secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Mais si!

**M. le Président.** — La parole est à M. Mouton.

**M. Mouton.** — Monsieur le Président, je voudrais demander à M. le secrétaire d'Etat de bien vouloir nous remettre photocopie des notes qu'il a commentées afin de ne pas allonger les débats, ainsi que du tableau comparatif, où il apparaît que le Danemark occupe la première position. Nous pourrions ainsi disposer des textes complets.

**M. le Président.** — Monsieur le secrétaire d'Etat, est-ce possible?

**M. De Keersmaecker,** secrétaire d'Etat aux Affaires européennes et à l'Agriculture, adjoint au ministre des Affaires étrangères. — Je charge mes collaborateurs de faire en sorte que les documents puissent être distribués.

**M. le Président.** — Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale relative à la section Agriculture et, en ce qui concerne les interpellations de MM. Bock, Houssa et Mouton, les incidents clos.

Daar niemand meer het woord vraagt is de algemene beraadslaging over de afdeling Landbouw gesloten en wat betreft de interpellaties van de heren Bock, Houssa en Mouton zijn de incidenten gesloten.

Nous poursuivrons nos travaux cet après-midi à 14 heures 30.

Wij zetten onze werkzaamheden voort vanmiddag om 14 uur 30.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(La séance est levée à 13 h 35 m.)

(De vergadering wordt gesloten om 13 h 35 m.)

